

15⁺

Brunet mentionne cet ouvrage dans l'article relatif à Pinus (Gramm.).

J'ai pensé qu'il a été imprimé à Toulouse, et il l'a été en 1780 par le P. G. Hermès - Honoré Chasson - Jésuite.



FB aour

sculp



JOANNES PINUS
Episcopus Rivensis.

I N S C R I P T I O N
Qui est sous le Buste de
Jean de Pins, dans la Ga-
lerie des Illustres Tou-
lousains.

J OANNES PINUS , cujus nomen & gentem duo magni Magistri Rhodienses , Odo , & Rogerius illustrent. Cùm in Senatu Tolosano diù jus dixisset , & Sacerdotium iniisset , in Rivenfis Diocesis Episcopatum electus ad Summum Pontificem & Venetam Rempublicam Orator à Francisco Primo missus est ; in quibus Provinciis de Ecclesiâ , de Rege , & de Regno benè meritus , *Librum de Vitâ Aulicâ , Castigatâ oratione scriptum , posteritati reliquit.*

Resp P^o XVIII - 246

MEMOIRES
POUR SERVIR
A L'ELOGE HISTORIQUE
DE
JEAN DE PINS,
EVEQUE DE RIEUX,
CELEBRE PAR SES AMBASSADES.

AVEC

Un Recueil de plusieurs de ses Lettres au
Roi François I, à Madame Louise de
Savoie, Mère de Sa Majesté, Régente
du Royaume, & aux principaux Mi-
nistres d'Etat.



A AVIGNON,

Chez CHARRIER, Imprimeur - Libraire, à la
Place du Coq.

M. DCC. XLVIII.

rives

AVIS AU PUBLIC.

ON ne sera pas surpris de voir
 paroître l'éloge de JEAN DE
 PINS, Evêque de Rieux, quand
 on sçaura ce qui y a donné occasion.
 Une célèbre Académie de Toulouse
 forma il y a quelques années, le pro-
 jet de faire les Eloges de tous les
 Hommes Illustres, dont les Bustes
 sont placez dans une des Galeries de
 l'Hôtel - de - Ville. Cette Compagnie
 ayant délibéré sur les moyens de parve-
 nir à son but, se partagea le soin d'é-
 crire la vie de ces Hommes Illustres,
 & de les faire revivre dans ses Elo-
 ges.

On demanda à M. le Marquis de Pons les Mémoires qu'il pouvoit avoir sur le fameux Evêque de Rieux. Ce Seigneur fouilla aussi-tôt dans les Archives de sa Maison, & dans celles du Palais Episcopal de Rieux, avec l'agrément de feu M. de Sommery, qui en étoit Evêque. Il fit faire des recherches dans les Bibliothèques des R R. P P. Jésuites de Toulouse, & des R R. P P. Bénédictins de S. Germain des Prez. Ce ne furent pas les seules sources qui lui furent ouvertes. Il puisa dans les Cabinets de M. de Clairembault, Généraliste des Ordres du Roi, & de M. de Vese, qui fait à Paris l'histoire des Hommes Illustres de la Province du Languedoc.

AU PUBLIC vij

Enfin il tira de la Bibliothèque même du Roi la plûpart des Ouvrages que JEAN DE PINS a composez , & dont il fit faire les plus exactes Copies. Il y a sur-tout recueilli avec soin , plusieurs Lettres que JEAN DE PINS écrivit dans le cours de ses différentes Ambassades. L'Académie ayant perdu de vûe son projet , & rendu tous les Mémoires à M. le Marquis de Pins , une personne que ce Seigneur honore de sa confiance , eut la curiosité de les lire. Il fut si frappé de cette lecture , qu'il crut ne devoir pas la dérober au Public. Il rassembla à la hâte , & sans art , tous ces matériaux. Il aime mieux les présenter en cet état aux yeux des Lecteurs , que de

les priver plus long-tems du fruit de tant de recherches , si précieuses pour la Ville de Toulouse & pour le Royaume.

Les grands sujets se soutiennent par eux - même. Les célèbres Ambassades , avec les Mémoires qui y ont rapport , donnent du jour à l'Histoire, & éclaircissent les Régnes de nos Rois. En faut - il davantage pour intéresser les Scavans & les bons François? Si le Lecteur ne dédaigne pas cette légère ébauche, quelle idée se formeroit - il de l'illustre JEAN DE PINS , lorsqu'une plume Académique en auroit tracé le portrait achevé?

On se dispose à mettre bien - tôt au jour une nouvelle édition des Oeu-

AU PUBLIC. IX

vres qu'on a recouvrées de ce Grand Evêque. On a déjà en main la Vie de Beroalde , son Précepteur , celle de Sainte Catherine de Sienne , & de S. Roch , aussi bien que son Ouvrage intitulé Libellus Narrationis Allobrogicæ , si estimé des connoisseurs. On peut ajouter quelques pièces du même Auteur , sur le célèbre Poète Cordus. On travaille enfin à découvrir le Manuscrit de ses Harangues , dont feu M. Medon , Conseiller au Sénéchal de Toulouse , étoit dépositaire ; & le Livre de Vita Aulica , pour rendre le Recueil complet. On seroit bien obligé à celui qui peut avoir un exemplaire de ce Livre , s'il vouloit l'adresser à M. le Marquis de Pins.

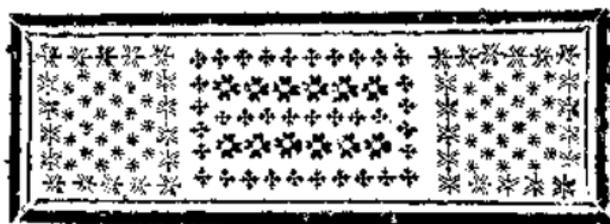
Notre satisfaction seroit parfaite, si toutes les personnes qui ont recueilli des Mémoires sur les autres Illustres Toulousains, vouloient nous en faire part. L'Eloge de ces Grands Hommes suivroit de près celui du fameux JEAN DE PINS, que nous avons produit le premier, pour sonder le goût du Public.

Peut-il ne pas agréer ce simple précis de la Vie d'un homme, né dans le dernier siècle d'ignorance, destiné par la Providence à dissiper les ténèbres, encore répandues dans sa Patrie, à jeter les fondemens de l'Empire des Lettres, qui a été depuis si florissant en France? A ce seul titre, sans parler de ces importantes & difficiles Né-

AU PUBLIC. xj

gociations, l'Eloge historique du Grand Evêque de Rieux, peut-il être indifférent, encore une fois, aux véritables Sçavans, qui le regardent comme leur premier guide dans les routes de la belle Littérature ?





E L O G E
H I S T O R I Q U E
D E
J E A N D E P I N S .



J E A N D E P I N S ,
Evêque de Rieux , Ab-
bé Commendataire de
l'Abbaye de Moissac , Conseiller-
Clerc au Parlement de Toulouse ,
Sénateur de Milan , Ambassadeur
à Venise , & enfin à Rome , étoit
issu d'une Maison du Languedoc

A

2 ELOGE HISTORIQUE.

des plus distinguées par l'ancienneté, l'éclat & les alliances.

La Maison de Pins a produit de tous les tems des Hommes illustres. A la fin du XII^e. siècle, les Seigneurs de Pins furent choisis pour Arbitres * par les Souverains

Traité entre Pierre, Roi d'Aragon, & Raymond, Comte de Toulouse, qui prennent pour Arbitres, en cas qu'il s'élevât dans la suite quelque différend entr'eux, l'Archevêque de Tarragone, Gaufferon de Pins, Guillaume de Sabran, & Raymond d'Agout, en 1185. (page 66 de l'Histoire du Languedoc.)

Traité entre Henry, Roi d'Angleterre, & Raymond, Comte de Toulouse, dont Raymond jure l'observation avec vingt-quatre Seigneurs, parmi lesquels se trouve Guillaume-Raimond de Pins, Seigneur de Caumon, 1248 (page 434.)

Traité entre S. Louis & Jacques, Roi d'Aragon, ratifié en présence de l'Evêque de Barcelonne, de Ramon i Gaucelin, Seigneur de Lunel, & de Gautier de Pins, &c. 1258. (page 490.)

Homage rendu par Garcias du Fossat à

qui régnoient sur les Provinces méridionales de l'Empire François. On les voit dans plusieurs Traités avec les Comtes de Toulouse , les Rois d'Aragon , d'Angleterre & de France.

On trouve dans l'Histoire du

Raimond , Comte de Toulouse , en présence d'Amalric , Vicomte de Narbonne , & de Guillaume - Raimond de Pins , Seigneur de Caumont.

Homage rendu par Loup de Foix à Raimond , Comte de Toulouse , en présence de différens Seigneurs , parmi lesquels se trouve Guillaume-Raimond de Pins , Seigneur de Caumont , en 1248. (Preuves , page 471.)

Homage d'Arnaud Othon , Vicomte de Lomagne , à Alphonse , Comte de Toulouse , en présence de différens Seigneurs , parmi lesquels on voit Guillaume-Raimond de Pins , Seigneur de Taillebourg , en 1251. (Preuves , page 489.)

Contrat de mariage de Pierre , Infant d'Aragon , avec Constance de Sicile , en présence de différens Seigneurs. De ce nombre est Gaufferand de Pins , 1262. (Preuves de la même Histoire , page 556.)

4 ELOGE HISTORIQUE

Languedoc , par Dom Vaiffete , *
les Seigneurs de Pins nommés
avec diftinction , & en particulier
Gaufferan de Pins , qui fuit le
Roi Saint Louis à la Terre Sainte
en 1248 , avec cent hommes de
picd , vingt Arbaleftriers , cinq
Chevaliers , & leur fuite. §

Dans le XIII^e. le XIV^e. fiècle ,
& les fuivans , cette Maifon a don-
né plusieurs vaillans & pieux Che-

* Benediétin , tom. 3 , page 66 , année
1185 ; même tome , page 434 , année 1242 ;
même tome , page 464 , des Preuves 1247 ;
même tome , page 462 , année 1248 ; même
tome , page 483 , des Preuves 1251 ; même
tome , page 490 , année 1258 . même tome ,
page 556 , année 1262.

§ Voyez dans les Preuves de l'Hiftoire du
Languedoc , page 464 , la Lettre de S. Louis
adreffée à J. Decranis , dans laquelle il lui
ordonne de fournir à Gaufferan de Pins ce
qui fera néceffaire pour le Voyoge d'outre-
Mer.

valiers , deux Grands - Maîtres ,
& un Vicaire - Général à l'Ordre
de Saint Jean de Jérusalem.*

On ne parle pas des Alliances §
de cette Maison , parce que le
Grand-Homme , dont il est tems
de parcourir rapidement la Vie ,
n'a pas besoin d'emprunter un
éclat étranger , pour briller dans
l'Histoire , & pour passer à la pos-
térité la plus reculée.

* Deux Grands-Maitres de l'Ordre , Odon
de Pins en 1294 , Roger de Pins en 1355 :
De plus Gerard de Pins fut nommé en 1317
Vicaire Général du même Ordre par le Pape
Jean XXII. Ce dernier remporta une signalée
victoire sur Orcan , fils d'Orthoman , Roi des
Turcs , en 1321. Le titre d'Empereur est po-
stérieur dans cette Nation Voyez l'Abbé de
Verrot , Histoire de Malthe, in 4°. p. 147. 2.

§ En 1327 Amanieu de Pins épousa Regi-
ne de Gout , nièce du Pape Clément V ; en
1362 Barthelemi , Seigneur de Pins , épousa
Talasie d'Albret - Navarre , &c.

Il est différentes routes pour parvenir à l'immortalité. Jean de Pins, rempli d'une noble ambition, animé par l'exemple de ses frères, qui suivoient les glorieuses traces de leurs Ancêtres, voulut se signaler, à son tour; mais par une autre voie. Elle est d'autant plus honorable pour lui, qu'elle auroit paru impraticable à tout autre, dans le siècle qui le vit naître, comme un Aïtre bienfaisant, qui devoit éclairer les Peuples, les Rois & l'Eglise.

Jean de Pins étoit le III^e. fils de Gaillard de Pins, * Damoiseau, Seigneur de Pins & de Muret, &c.

* Contrat de Mariage du 8 Mars 1443. On tient que les Seigneurs de Saman étoient d'une branche cadette de la Maison d'Armagnac.

& de Clermande de Saiman.

Son père , par son Testament , * * Le Testament est du 4. Decem. 1483.
 veut être enterré aux Cordeliers
 de la Ville de Muret , dans le Tom-
 beau de ses ayeux , Fondateurs de
 ce Couvent. § Il nomme pour ses
 héritiers , Barthelemi , Chevalier,
 Seigneur de Pins, de Roquette , &
 de Justaret , Capitaine des Bandes
 de l'Artillerie, Gouverneur du châ-
 reau & de la Ville du Fousseret ,
 Chambellan de Sa Majesté , &c.

Jean de Pins , depuis Baron de
 Monbrun & de Forges , Gouver-
 neur du Comté de Gaure , de

§ Ce qui a été reconnu par deux Chapitres
 de l'Ordre de S François , dont l'un fut tenu
 à Toulouse , en Fevrier 1639. & l'autre à
 Castres , le 2 May 1668.

8 ELOGE HISTORIQUE

Saint Beat, de Muret, &c. & Jean II du nom, qui fait le sujet de cet Eloge. Ce dernier étoit mineur, après la mort de Gaillard de Pins, son père.

Barthelemi, Seigneur de Pins, son frère, Chef du Nom & Armes de sa Maison, * le fit élever avec tout le soin possible. Il n'épargna rien de tout ce qui pouvoit perfec-

* Les Seigneurs de Pins sont sortis d'une Maison titrée de Catalogne, où les Barons de Pinos se sont soutenus jusqu'à nos jours avec distinction. Le premier de cette Maison qui passa en France, s'y établit & s'y signala contre Simon de Monfort, fut Gaulleran de Pins. Il suivit Pierre, Roi d'Aragon & signa le Traité fait entre ce Roi & le Comte de Toulouse, dans l'Isle de Gernica, près de Beaucaire, en 1185. Voyez Dom Vaisset, pour le nom Pinos, traduit Pins, du Cathalan en François. Voyez Dom Juan-Augustini de Funnes, Libro 1^o. de la Chronica de la Religion de S. Juan, page 127, en Valencia 1624.

tionner les rares talens & les qualités éminentes , qui sembloient annoncer la haute destinée de ce jeune Seigneur.

Si le Chef de la Maison de Pins n'avoit eu la générosité & tous les sentimens héréditaires dans sa famille , de quel Trésor n'auroit - il pas privé la France & la Religion ! Cet or , qui , graces à son zèle , devint si pur & si brillant , auroit été sans éclat , faute d'avoir été mis en œuvre. Jean de Pins , encore jeune , retrouva un véritable père dans ce frère si aimable , qui l'aïda de ses conseils , & fournit libéralement à sa noble éducation. Après avoir commencé ses premières Etudes à Toulouse , Jean de

Pins les continua à Poitiers ; à Paris , & dans la suite en Italie. Il fut long - tems à Boulogne , où il eut pour Précepteur Philippe Beroalde l'Ancien , un des plus sçavans hommes de son tems , qui enseignoit dans cette Ville avec beaucoup d'applaudissement.

Jean de Pins , sous un si excellent Maître , apprit à parler & à écrire en Latin avec une pureté & une élégance de stile , qui ressembloit le beau siècle d'Auguste. * Il se familiarisa avec les Muses. Il annonça de loin à la France , qu'elle trouveroit en lui un Poëte , qui , par les graces de sa Poësie , char-

* Voyez Erasme , dans son Dialogue intitulé *Ciceronians* , au sujet de Jean de Pins.

meroit les nourrissons qu'elle formoit dans son sein , & leur ouvriroit les véritables routes du Parnasse Latin , depuis long - tems inconnues.

Jean de Pins ne se borna pas à apprendre à fonds la Langue des anciens Maîtres du Monde , & à enrichir son esprit de tous les trésors des Belles Lettres. Avide de tout sçavoir , dans un siècle * où la Noblesse Françoisse se faisoit honneur de ne sçavoir rien , il ne trouvoit jamais de quoi satisfaire pleinement son infatiable avidité. Nul obstacle ne ralentit son ardeur , quand il fouille dans les monumens

* On sçait l'ignorance qui régnoit encore parmi les François à la fin du quinzième siècle.

Grecs & Latins. Nulle difficulté ne l'arrête, quand il faut entrer bien avant dans le Dédale & le Labyrinthe du Droit. Il démête le cahos immense des Loix, & y puise les connoissances les plus exactes, les plus précises, les plus étendues. Son génie supérieur, & son application infatigable, fournirent à tout. Il mérite bien qu'on lui applique ce qu'il dit lui-même dans l'Eloge de Beroalde, son Maître, qu'il étoit lui-même une Bibliothèque vivante. * Pouvoit-il mieux confirmer l'idée avantageuse & vraiment singulière, qu'on

* *A la page 3. Philippum nil sibi magis quam vivam quandam bonarum omnium artium & rerum loquentem Bibliothecam videri, &c.*

avoit conçue de lui dès ses premières années ?

Tout le monde jugea dès - lors qu'il tiendroit le premier rang parmi les Sçavans, & qu'il auroit la gloire de rétablir en France l'Empire des Arts & des Sciences, sous les auspices de François I.

Jean de Pins , guidé par le gout des Lettres & par l'attrait de la vertu , se dévoua au Service des Autels. On voit assez tout ce que l'Eglise pouvoit se promettre d'un Sujet si éclairé , & on sent à quoi pouvoit aspirer un Ecclésiastique , qui soutenoit sa haute Naissance par l'éclat de son mérite personnel. C'est à juste titre qu'il fut élevé aux premières Dignités de l'E-

glife. Qui pouvoit se flater d'être plus que lui ce Flambeau de l'Evangile placé fur le Chandelier ?

Malgré les pénibles fonctions du Sacerdoce, & même du ministère public, dont il fera bien-tôt revêtu à Venife ; nous verrons qu'il continuera, comme il avoit commencé à Boulogne, de donner au Public plusieurs ouvrages, où l'on admire fur-tout la belle Latinité.

Ayant fini glorieusement le cours de fes Etudes en Italie, Jean de Pins revint dans fa Patrie en 1497. Les Mufes y revinrent avec lui. Plus touché de leurs richesses immortelles, que des biens périftables de la fortune, il tranfigea le 7 Novembre de la même an-

née , avec Barthelemi , Chevalier, Seigneur de Pins , &c. son frère , au sujet de la succession de Gaillard de Pins , leur père , & de Clermande de Saman , leur mère. C'est dans cet Acte authentique qu'éclate la générosité & le noble désintéressement de Jean de Pins , à l'égard du digne Chef de sa Maison , que le Service du Roi retenoit ailleurs. * Les cœurs bien placés n'ont pas besoin d'être reveillés & animés par la présence de l'objet , qui a mérité de leur part les plus justes sentimens de reconnoissance. Frapé du souvenir des dépenses extraordinaires , que Bar-

* Barthelemi , Seigneur de Pins , avoit laissé sa Procuration en partant pour l'Armée.

thelemi , Seigneur de Pins , avoit faites , pour lui procurer en France & en Italie , une éducation qui répondit à sa Naissance , à ses heureuses dispositions , & aux engagements de l'état qu'il avoit embrassé , Jean de Pins lui céda à bas prix tous les droits qu'il pouvoit avoir sur les Terres de Pins & de Muret. Sa Patrie ne put le fixer long - tems , & lui faire perdre de vûe l'Italie. Le gout décidé & dominant des Arts & des Sciences , le rapella bien - tôt à Boulogne. * Il y travailla avec succès pendant près de cinq années. Il y fit imprimer ses premiers Ouvrages , qui parurent

* L'Italie étoit alors le séjour des Sçavans.

parurent en 1502. C'est entr'autres une Préface * sur les Productions de Codrus , Poëte célèbre de ce tems - là. On lit encore une Epigramme Latine du même Auteur , contenant l'Eloge de Codrus. §

La Vie de Philippe Beroalde l'Ancien , écrite par Jean de Pins, parut en 1505 à Boulogne. On y admire également , & le zèle de cet illustre Disciple pour son Maître , & les fruits d'éloquence qu'il avoit recueillis de ses doctes Leçons. Jean de Pins dédie cet Ou-

* Elle est de trois pages. On la voit à la Bibliothèque du Roi , édition de Boulogne , 1502. On trouve ce que Jean de Pins ajouta à cette Préface, édition 1529 , Livre in 4^e. vers la fin , & aux pages 426 , 427 & 428.

§ Elle est à la page 428 , en 16 Vers pentamètre & hexamètre.

vrage à Jean-Etienne de Poncher, Evêque de Paris,* à qui il crut devoir, dans ces circonstances, cette marque d'amitié & de préférence, comme il paroît par l'Épître Dédicatoire. A la fin de cet Ouvrage on lit une Épître de Jean de Pins, au sçavant Jean-Baptiste Pio. § La rare modestie de cet illustre Auteur y est peinte avec les traits les plus marqués. Il ne veut mettre au jour la Vie de Beroalde & celle de Sainte Catherine de Sienne, qu'après avoir eu l'approbation de son ami, & avoir éprouvé

* Il fut Garde des Sceaux jusqu'en 1545, & fit son Neveu Coadjuteur de Paris.

§ C'est le nom de la Maison des Seigneurs Contes de Carpy. Albert Pio, Comte de Carpy, fut Ambassadeur de France à la Cour de Rome avant Jean de Pins.

la plus rude censure, la plus sévère critique de sa part. A la suite de cette Lettre on peut en voir une autre que Jean de Pins écrit à un Sçavant, nommé François Tiffard, aussi versé dans le Grec que dans le Latin. C'est pour avoir son avis sur ces différens Ouvrages, ou plutôt pour se rendre aux instances que lui faisoit ce sçavant homme, de donner ses Oeuvres au Public, dont il lui garantissoit les suffrages.

Ce n'étoit pas avec les seuls Sçavans de Profession, que Jean de Pins avoit des liaisons étroites: il étoit aussi lié par les nœuds de l'amitié avec Louïs d'Amboise, *

* Il étoit frere de George d'Amboise, Cardinal, & premier Ministre de Louis XII.

Evêque d'Alby, qu'avec Poncher, Evêque de Paris. C'est à ce titre qu'il dédie à Louis d'Amboise la Vie de Sainte Catherine de Sienné, comme il avoit dédié celle de Beroalde à Jean - Etienne de Poncher. Le premier de ces deux Ou-

* Ces deux Ouvrages sont imprimés à Boulogne. * est un monument de la piété de Jean de Pins, & l'autre un gage de sa réconnoissance. Ce sont les sentimens qui font les Grands - hommes, & c'est par ces premiers traits que Jean de Pins commença à s'annoncer dans le monde chrétien, & dans la République des Lettres. On ne peut assez louer les Vers ingénieux qu'il adresse à son Livre, en l'exposant au grand jour.

Ce ne sont pas les seuls Ouvrages que ce sçavant homme a donnés au Public. On en parlera suivant les dates des années où ils ont paru , & on verra que cet illustre Auteur ne fut pas moins attaché à la famille du premier Ministre * Antoine Du Prat. de François I , qu'à celle du premier Ministre de Louis XII , son prédécesseur.

Jean de Pins revint de son second voyage d'Italie , & se rendit enfin aux vœux empresseés de sa Maison & de sa Patrie en 1508. Il étoit présent au Testament * Quinze Août 1508. de Noble & Puissant Seigneur Jean de Pins , Seigneur des Terres de Monbrun & de Forges , &c. son frère. Il fut nommé par ce Sei-

gneur * pour son Exécuteur Testamentaire , avec Barthelemy , Chevalier , Seigneur de Pins , Chambellan de Louis XII , &c. leur frère aîné.

Il paroît par une Epitaphe de Jean de Pins , Seigneur de Monbrun , gravée sur son Tombeau à Monbrun , qu'il avoit fondé la Chapelle où il est enterré.

Jean de Pins , dépositaire des volontés du Testateur , & zélé pour l'honneur de sa Maison , obtint du Pape Jule II l'indépendance de

* Jean de Pins avoit dès-lors le titre de R. P. en D eu , Protonotaire Apostolique , qui étoit d'un plus grand relief , qu'il n'est de nos jours , où il est moins respectable en France qu'à Rome. C'est le nom d'une Prélatiure dans cette Capitale du monde chrétien. Voyez le Dictionnaire de Trevoux , édition de 1732 , au mot Protonotaire , page 1145.

cette Chapelle , par une Bulle qui la soustrait à la Jurisdiction de l'Ordinaire. Les services éclatans que le Seigneur de Monbrun avoit rendus au Roi son Maître dans Genes , sur les Frontières du Royaume , & ailleurs , & ceux qu'il continua de rendre à Sa Majesté , de concert avec Barthelemy , Seigneur de Pins , &c. convinrent le Roi pour tout ce qui composoit leur illustre Maison. La Cour justifia la haute idée & le besoin qu'elle avoit du courage des Seigneurs de Pins , & de leur habileté consommée dans le Métier de la Guerre. On a encore aujourd'hui les Lettres originales que Charles VIII & Louis XII ont écrit

* à Barthelemy , Seigneur de Pins. On y voit les Commissions les plus importantes , dont ils ont honoré ce Seigneur dans le Languedoc & dans plusieurs autres Provinces , § &c. On en supprime ici le détail & le succès , pour ne pas perdre de vûe celui qui fait le sujet de cet Abrégé historique.

§ Fron
trées
du Rô
myaue.

Jean de Pins survécut § à ces deux braves Guerriers , qui s'étoient distingués sous plusieurs de nos Rois , & qui en avoient reçû les faveurs les plus signalées. Héri-

* On pourra voir quelques-unes de ces Lettres à la fin de cet Ouvrage.

§ Barthelemy mourut au mois d'Aout 1510, comme il paroît sur son Tombeau à Muret. Jean de Monbrun, le 13 Janvier 1514, comme on voit par son Epitaphe qui est gravée sur son Tombeau à Monbrun.

tier de leur génie & de leur zèle pour la gloire de l'Etat, il la procura par une autre voie, & prouva à toute l'Europe, qu'il n'y avoit point de ressource qu'on ne pût tirer du sein d'une Maison fertile en toute sorte de talens.

Quoiqu'un mérite supérieur puisse souvent se suffire à lui-même, qu'il n'ait besoin d'aucun secours étranger, pour se faire jour, pour parvenir aux plus grands emplois, & s'élever aux plus hautes dignités; on peut dire que le glorieux souvenir des Seigneurs de Pins & de Monbrun, ne contribua pas peu à l'élevation de leur frère. Jean de Pins méritoit à juste titre de partager

avec ces Seigneurs l'estime distinguée , la confiance singulière , & la protection , dont nos Rois les avoient toujours honorés. Nous verrons bien - tôt les faveurs dont ces Monarques comblèrent successivement Jean de Pins.

Quand les graces viennent fondre sur un mérite si généralement reconnu , elles ne sont pas sujettes à l'envie. Tout le monde est forcé de rendre hommage à la supériorité des talens & de la vertu. On applaudit au digne choix que Louis XII fit de Jean de Pins , pour la Charge de Conseiller - Clerc* au Parlement du Languedoc , qui

* Régistes du Parlement de Toulouse
1521.

étoit alors , comme il le fut toujours l'Ecole des plus grands Magistrats & des premiers hommes d'Etat. * Ce fut le prix & la récompense de son seul mérite. Les Charges n'étoient pas encore vénales. Ce n'est que sous le Règne de François I qu'on créa une

* Voyez Jean Bertrand , fils d'un Conseiller au Parlement de Toulouse , Premier Président du même Parlement. Il fut fait par François I Président au Parlement de Paris ; ensuite Premier Président de la même Cour ; puis Garde des Sceaux en 1550 ; enfin Archevêque de Sens, & Cardinal. Jean de Nicolai , aussi contemporain de Jean de Pins , fut d'abord Conseiller au Parlement de Toulouse, suivit Charles VIII en Italie , fut Chancelier de Naples , puis Maître des Requêtes , sous Louis XII , en 1504 & c'est de lui que sont descendus les Présidens de Nicolai. Voyez Pibrac , de la Maison de Dufaur , célèbre par ses Ambassades , &c. Enfin Emeric de Vic , sous Henry IV , &c. Président au Parlement de Toulouse , Garde des Sceaux sous Louis XIII.

Chambre de Tournelle , dont ce Prince vendit les Charges , pour subvenir aux Guerres d'Italie. Jusques - là nos Rois avoient choisi pour remplir les Places de leurs Parlemens , les Personnes les plus qualifiées de leur Royaume , & les plus célèbres par leur sçavoir. C'est la règle que l'on suivit depuis Philippe le Bel * jusqu'à François I, comme il est aisé de le voir dans le Dictionnaire de Bornier. § Les grands talens n'ont pas besoin de beaucoup de tems pour se déployer dans toute leur étendue. Il ne falut que quatre années à Jean de Pins pour acquérir la réputation

* Il établit le Parlement de Toulouse , par son Ordonnance de 1306.

§ Tome I , page 455 , nouvelle édition.

de grand Magistrat aux yeux de la Compagnie la plus éclairée * & pour faire concevoir de lui les plus hautes espérances à François I. Antoine Duprat , son Chancelier , qui avoit rempli les fonctions d'Avocat-Général dans la même Cour Souvaine , § & qui avoit vû de près tous les riches trésors que renfermoit un si grand Sujet , proposa à ce Prince de l'approcher de sa Personne. Le Chancelier , † en

* François I confirma Jean de Pins dans sa Charge de Conseiller - Clerc au Parlement de Toulouse , à son avènement à la Couronne.

§ Au Parlement de Toulouse; il cessâ d'être Avocat - Général en 1504, & fut nommé Maître des Requêtes par Louis XII.

† Voyez l'Épître dédicatoire du Livre intitulé *Abrogicae narrationis liber* , adressé par Jean de Pins aux enfans du Chancelier Duprat , Bibliothèque du Roi Il parle de leur père en ces termes : *Quem cum juvenem adhuc & tamen amplissimum jam Magistratum geren-*

rendant justice au mérite éminent de ce Magistrat , suivoit l'inclination particulière , qu'il avoit conçue à Toulouse pour toute la Maison de Pins , dont il avoit éprouvé les sentimens.

Jean de Pins entra à la Cour sous des auspices trop favorables , pour ne pas y trouver tous les agrémens & tous les avantages , qu'il avoit lieu d'en attendre. Il suivit en Italie le Monarque , qui partit de Lion le 30 Juillet 1515 , pour passer les Monts. François I signala cette première année de son Règne par la continuation de

tem , cum pœnè publica & communi omnium voce , tum domestico familiariorum testimonio , ipse tum quoque jam adulescens committari viderem . . . sic sum ad auspicia impulsus.

la Guerre que Louis XII avoit commencée. On lit dans nos Histoires le détail de la Bataille de Marignan , fameuse par la défaite des Suisses , qui s'opposoient à l'entrée du Milanois. Après la conquête de ce Duché, François I forma à Milan un Sénat , * mi-parti de François & d'Italiens , pour éclairer les derniers, & s'assurer de sa nouvelle conquête. François I crut devoir choisir deux hommes d'une habileté éprouvée en tout genre. Le choix ne pouvoit manquer de tomber sur Jean de Pins , déjà aussi estimé de son Mai-

* François I étoit à Vignone quand il forma ce Sénat mi-parti. (Mélange d'Histoires 25.5, volume 29, page 4643, Cabinet de M. de Clairambault.)

tre, qu'il l'avoit toujours été de son premier Ministre. Aidé de Jean de Selve, * le nouveau Sénateur fit en peu de tems tout ce qu'on pouvoit attendre de son zèle & de ses lumières. A la fin d'Octobre de la même année 1515, le Pape Leon X envoya Laurent de Medicis, son neveu, pour proposer au Roi, qui étoit à Vigenne, § une entrevûe avec Sa Majesté à Boulogne. François I choisit aussi-tôt Jean de Pins, avec Guillaume de Gouffier-Bonnivet, † depuis Amiral de France, pour répondre aux avances

§ o
Vigera-
no.

* ou Silvo, Vice-Chancelier de Milan, & ci-devant Premier Président du Parlement de Bordeaux.

† Mélange d'Histoire. page 4643, volume 28, Cabinet de M. de Clarendon.

avances de Sa Sainteté ; & ménager ses intérêts à la Cour de Rome. Le projet étoit confié à des mains trop habiles, pour qu'il pût manquer de succès. Le Sénateur de Milan seconda si bien les desirs empresseés de son Maître, que François I crut pouvoir partir de Vigence dès le 3^e Novembre, pour se rendre à Boulogne.*

Le Pape y arriva le 8 du même mois. L'Histoire détaille tout ce qui fut traité dans cette célèbre entrevûe. Il nous suffit de dire, que personne n'eut plus de part que Jean de Pins aux différentes négociations, qui intéressoient la France & l'Italie, l'Eglise & l'Etat. L'habileté du Sénateur de

* Ce fut - là que fut dressé le concordat.

Milan , qui y brilla , ne pouvoit échaper à un Prince aussi éclairé que François I.

Jean de Pins justifia pleinement aux yeux du Roi l'idée avantageuse qu'avoit donné de lui à Sa Majesté le premier Ministre. On vit bien que l'ancienne amitié qui unissoit Antoine Duprat avec Jean de Pins , ne pouvoit rendre suspect le témoignage du premier en faveur du second. Heureux les Ministres , qui ne choisissent que des amis propres à faire honneur à leur amitié , & à soutenir par-tout avec distinction la gloire de leur Maître commun ! Plein de l'idée du Sénateur de Milan , & témoin de ses premiers succès dans l'art des Négocia-

tions , François I le déroba bientôt au Milanois , pour l'envoyer à Venise en qualité de son Ambassadeur , dans les circonstances les plus difficiles & les plus honorables. Jean de Pins va paroître seul sur le même Théâtre où le Roi avoit produit avant son départ pour la France , les premiers Princes de son sang , pour calmer les alarmes des Venitiens.

En 1516 le nouveau Ministre de France remplaça auprès de la République , Pierre de la Vernede , Maître des Requêtes. * La situation flottante de l'Italie § deman-

* Mélange d'Histoire , page 4659 , volume 29 , Cabinet de M. de Claircubault.

§ Voyez le Père Daniel , page 29 , volume 3 , *in fo* qui dit que le Roi avoit envoyé le Comte de Bourbon , le Comte de Vend-

doit un Ministre aussi habile que Jean de Pins , pour parer contre les intrigues des Cours d'Espagne , d'Aragon & de Castille, & de toutes les Puissances dévouées à la Maison d'Autriche. Malgré tous leurs efforts , ce grand Négociateur , qui déconcertoit les mesures des ennemis du Nom François, & qui surmontoit tous les obstacles , mania si bien l'esprit des Vénitiens , qu'en 1517 * il renouvela avec leur République le Traité § fait à Blois avec Louis XII,

* 8 Oc.
tobre.

me , le Comte de Guise , & Louis de Bourbon, Evêque de Laon, depuis Cardinal, pour assurer les Vénitiens de son secours contre l'Empereur & le Roi d'Espagne. Avant de revenir en France , au mois de Janvier 1516 il rapelle ces Princes. Ainsi Jean de Pins , à leur départ, supplée à tout.

§ Ce Traité se trouve au Recueil des Trai-

le 23 Mars 1512. Il fut convenu de nouveau, que François I fourniroit huit cent Lances Françoises, tant en Paix qu'en Guerre, pour la défense de leur Pays en Italie; & en cas d'attaque de quelque Puissance, le Roi fourniroit de plus 6000 hommes de pied, & l'Artillerie à proportion; le tout entretenu par Sa Majesté jusqu'à la fin de la Guerre. Les Venitiens promettent au Roi 800 Lances & 500 Chevaux - Légers, * avec 6000 rès de Paix & de Treves, chez M. de Clairrembault, Place des Victoires à Paris, imprimé en Hollande, page 80, *in folio*.

* Les 500 hommes de Cavalerie légère furent ajoutés par les Venitiens; parce que les 800 hommes d'armes, selon la manière d'Italie, ne comprennoient pas autant de Cavalerie que les 800 hommes François, avec leurs Ecuyers & leurs Archers.

hommes de pied ; le tout entretenu à leurs dépens , pareillement comme le Roi , jusqu'à la fin de la Guerre , pour la défense des Etats de Sa Majesté en Italie.

L'Ambassadeur , toujours attentif à tout ce qui pouvoit intéresser le Roi son Maître & ses Alliés , informe Sa Majesté d'une Victoire des Turcs , dont la Puissance devenoit formidable au Venitiens. Il s'exprime en ces termes. *

SIRE ,

„ Les Turcs ont défait près de
 „ Damas le Soudan , dans laquelle
 „ Bataille il est resté quantité de

* Cette Lettre est au Cabinet de M. de Clairmbault , Mélanges d'Histoires , volume 29 , page 4799 , Année 1517.

„ Mammelus & autres Troupes
 „ dudit Soudan , &c.

Ce n'est pas la seule Lettre que nous ayons de cet Ambassadeur , écrites à Sa Majesté sur les entreprises des Troupes Othomanes. On pourra lire à la suite de cet Ouvrage , dans une autre Lettre du même Ministre , ce que l'Italie craignoit , & éprouvoit même déjà de ces redoutables ennemis du nom Chrétien.

Pendant le séjour de Jean de Pins à Venise , les soins inséparables de son ministère , son attention singulière sur les objets les plus éloignés , qui pouvoient y avoir quelque rapport , son exac-

titude à en rendre un compte fidèle à Sa Majesté , les ménagemens qui étoient dûs à d'aussi puissans Alliés , tout cela n'absorboit pas si fort le loisir de ce Grand Ministre , qu'il ne lui laissât quelque moment libre pour les Belles Lettres. Elles avoient fait ses plus chères délices dès sa plus tendre jeunesse ; elles lui servoient de noble délassement dans le tumulte & l'embaras des affaires. Un grand génie , avare d'un tems précieux , peut fournir à tout. Avec quelle admiration voyoit-on le fameux Jean de Pins , qui d'une main remuoit tous les ressorts de la politique la plus profonde , pour parer les

coups de tant de Puissances conjurées contre la France, & de l'autre traçoit des amusemens salutaires pour les enfans d'Antoine Duprat, son ancien ami, Chancelier de France.* On ne pouvoit leur offrir d'ouvrage § plus propre à leur donner du goût pour l'élégance du stile, à former leur esprit par la sagesse des réflexions, & à prévenir leur cœur contre les pièges d'une passion qui précipite la jeunesse aveugle dans l'abîme des plus grands malheurs. Cet Ouvrage est véritablement admirable. Les situations en sont si intéressantes,

§ Espèce de Roman, intitulé *Diaphoria Narrationis Ithellus*, partagé en deux Livres, qui contiennent 122 pages d'un petit in 4°. L'Épître est adressée au fils du Chancelier Duprat, & datée de Venise.

* R
fut de-
puis
Cardi-
nal.

le dénouement en est si heureux, qu'il feroit honneur aux plus grands Maîtres de l'Art dans le siècle le plus éclairé.

C'est pendant le cours de son Ambassade, qu'il mit la dernière main à cette production de sa première jeunesse, & la consacra à l'amitié. Si on lit l'ingénieuse Préface qu'il a mise à la tête de cet Ouvrage, on ne sera pas surpris qu'un homme d'une aussi profonde Doctrine & d'une vertu si éminente, ait mis au jour un Ouvrage de cette espèce. Mais on sera toujours étonné, qu'un génie en butte à tant de traits de la part des ennemis de la France, toujours en gar-

de contre leurs mouvemens , leurs intrigues & leurs complots ; un génie occupé de mille intérêts divers , dans le sein d'une République , où , quoiqu'il y ait un Chef , chaque membre , & jaloux de son indépendance , a ses vûes , ses liai-^{s No- ble Ver- ucia.} fons , ses rapports & sa Cour ; que ce même génie puisse prendre un certain empire sur tant d'excellentes têtes, & les conduire à son gré, sans blesser leur délicatesse ; c'est là le véritable sujet d'étonnement. Pour fixer , réunir les lumières & les sentimens opposés ; pour attacher les esprits & les cœurs à son Maître , & se prêter en même tems à un amusement ingénieux , l'orner , le polir , le perfectionner ;

que de talens naturels & acquis , faut-il pour cet accord merveilleux ! pour faire face à tout , au dehors & au dedans , pour plaire , pour captiver , & enfin pour édifier , quel assemblage surprenant de ressources & de vertus ! §

Le second Ouvrage que Jean de Pins fit paroître à Venise , fut un fruit de sa piété & de sa vénération particulière pour un Saint , à qui la Province du Languedoc avoit donné le jour , & en qui les Venitiens avoient placé leur principale confiance. L'Ambassadeur de France composa la Vie de Saint Roch pendant le séjour qu'il fit à

§ On prétend que la République de Venise dressa une Statue à Jean de Pins.

Venise. Rien n'étoit plus propre à seconder les sentimens de la République , qui regardoit ce Saint comme son Protecteur auprès de Dieu , pour détourner de ses Etats le terrible fleau de la Peste. On sçait assez ce que les Venitiens ont à craindre de ce mal contagieux, par leur Commerce avec le Levant , qui en est presque toujours infecté. Le culte particulier que ces Républicains rendent à Saint Roch , fit naître à l'Ambassadeur de France l'idée de célébrer un Saint de sa Nation , § si favorable à tous les Sujets de la République.

Rien n'est plus propre à resserrer

§ Saint Roch étoit natif de Montpellier , de la Province Narbonoise.

les nœuds des Peuples alliés, qu'un motif de piété & de Religion. Après avoir dédié aux enfans du Chancelier Duprat , un Livre qui convenoit à leur âge & à leur goût, parce qu'il y mêloit l'agréable à l'utile ; il crut-devoir adresser à leur père § un Ouvrage plus sérieux & plus conforme à sa dignité & à sa vertu. Ce seroit ici le lieu de faire un précis du plus fameux Ouvrage que Jean de Pins ait composé. Il a mérité les Eloges des plus célèbres Auteurs. C'est un Traité de la Vie de la Cour. † Personne ne pouvoit

§ Chancelier de France , & depuis Cardinal.

† Bibliothèque du Roi , de *Vita Aulica Libellus* Tom. 1. & 2. 4°. Graveroles. *Gal. in Chrèstia*. Votius Cassé , tome 2 , page 575 , de l'Histoire littéraire des Ecrivains Ecclésiastiques, &c. Catalogue des Evêques de Rieux, Laflalle, &c.

mieux réussir sur une matière si délicate , que ce grand Homme , qui par sa Naissance & par ses Emplois , avoit été engagé à respirer l'air des premières Cours de l'Europe. Il y étoit entré avec un grands fonds de génie , excellentement cultivé par les beaux Arts , & naturellement susceptible des réflexions les plus intéressantes. Qui pouvoit donc mieux tracer un fidèle portrait de la Cour , en découvrir les pièges cachés , & en faire connoître plus exactement tous les ressorts , que les différentes passions mettent en œuvre sur ce Théâtre , où la fortune se joue si souvent des vœux & des projets des hommes ? § C'est là ce qui fait

§ Le 16 siècle en fournit plus d'un exemple.

48 ELOGE HISTORIQUE

déplorer le malheur qu'on a eu de ne pouvoir encore déterrer un monument si précieux de la gloire de Jean de Pins , qui fait l'objet des recherches de tous les curieux ; quoique ce Livre ait été imprimé à Toulouse , Patrie de l'Auteur , § on n'en trouve plus d'exemplaires. Jusqu'en 1520 , notre sçavant Ministre alia les occupations de l'homme de Lettres avec tous les soins du Grand - homme d'État.

Il avoit trop bien soutenu à Venise les intérêts de la France, pour qu'on ne le produisît pas au plutôt dans la première Cour de l'Italie.

Nous

§ On conjecture que c'est pendant le tems de sa résidence dans son Diocèse qu'il retourna cet Ouvrage , & le mit au jour.

Nous aprenons son arrivée à Rome par la Lettre suivante , * qu'il adresse à Madame Louise de Savoie , Mère du Roi.

MADAME ,

„ Tant & si très-humblement
 „ que faire puisse , à votre bon-
 „ ne grace me recommande.
 „ MADAME , en suivant
 „ ce que par mes dernières Let-
 „ tres vous ai écrit , Mardi dernier
 „ tout tard arrivai en cette Ville ;
 „ & pource que le Mercredi ensui-
 „ vant étoit veille de l'Ascension ,

* Cette Lettre est datée du mois de Mai 1520. On la voit au volume 28 des Mélanges, feuille 4425 , Cabinet de M. de Clairambault, &c. Bibliothèque du Roi.

» & que y avoit Vêpres Papales ,
» ne pus faire la révérence à Notre
» Saint Père , ne aussi le jour de la
» Fête, pour la Solemnité d'icelle ;
» mais aujourd'hui matin m'a fait
» assigner , & m'a fait donner très-
» gracieuse Audience. MADAME,
» je lui ai expliqué & fait entendre
» le bon vouloir & intention du
» Roi ; le tout selon les instructions
» & charges que lui a plû m'en-
» voyer. A quoi ledit Notre Saint
» Père a fait très - honnête répon-
» se , disant aussi de son côté ne
» vouloit , ne desiroit chose en ce
» monde tant , que de toujours
» persévérer en la bonne amitié ,
» alliance & confédération qu'il

» avoit avec ledit Seigneur , & de
 » son côté l'entretenir & garder
 » toujours entièrement, sans au-
 » cune chose l'enfreindre , &c.

On ne ſçauroit mieux juger du
 ſuccès des premières Audiéces du
 nouvel Ambaffadeur , que par le
 témoignage authentique & non
 ſuſpect d'un grand Cardinal dé-
 voué à la France. C'étoit le Car-
 dinal de Sainte Marie *in Portico*.
 Son éminence écrit à Madame la
 Régente , * de charger M. de Pins
 de toutes fortes d'affaires. Ce n'eſt
 qu'après avoir parlé au Souvêrain
 Pontife Leon X , déjà prévenu en

* Cette Lettre eſt datée de Rome , du 29
 du mois de Mai 1520 , Cabinet d' M. de
 Clairémbault , vol. 28 , page 3109.

faveur du nouveau Ministre , que le Cardinal est garant de la confiance entière que la Cour de France peut lui donner. Jean de Pins ne tarda pas à justifier la haute idée que la France & l'Italie avoient conçue de sa dextérité, de sa prudence & de son zèle. Tenant la place du Roi dans Rome , il portoit ses vûes sur tout ce qui pouvoit intéresser son Maître dans toute l'étendue des différens Etats de l'Europe , où rien n'échappoit à son attention. * Ce qui paroît par la Lettre suivante , qu'il écrit à Sa Majesté , au sujet des secrètes me-

* 14 Juin 1520 , vol. 28 des Mélanges , folio 4476 . Cabinet de M. de Clairambault , vol. 10 , folio 139 des Mémoires de Louis XII , à la Bibliothèque du Roi.

nées , & des fourdes intrigues qu'il y avoit dans le Duché de Milan.

SIRE ,

„ Ces jours passés j'avois senti
 „ quelque fumée de certaines en-
 „ treprises que brassoit le Duc de
 „ Bar sur votre Etat de Milan :
 „ mais pource que ne me sembloit
 „ vraisemblable , ne aussi les per-
 „ sonnages n'étoient de trop gran-
 „ de étoffe , j'ai voulu un peu dis-
 „ férer & chercher davantage ,
 „ pour en pouvoit sentir quelque
 „ autre chose. Finalement j'ai scû
 „ par deux des plus gros Person-
 „ nages de cette Cour , que sans
 „ point de faute ledit de Bar ne
 „ fait que chercher & brasser nou-

54 ELOGE HISTORIQUE

25 velletés , & avoit fait quelques
 25 entreprises sur votre dit Etat de
 25 Milan : se confiant , comme ils
 25 m'ont fait voir , par une Lettre
 25 qui a été envoyée en cette Ville
 25 au petit nombre de gens de guer-
 25 re qui sont pour le présent audit
 25 Duché de Milan : il a sept ou
 25 huit complices , un tas de Cape-
 25 laces , tant de Romagne que
 25 d'autres lieux voisins à la Lom-
 25 bardie , entre lesquels m'a été
 25 nommé un Idhan Sapadel, deux
 25 bannis de Padouë , que l'on ne
 25 m'a sçû nommer , ne aussi pareil-
 25 lement les autres.

SIRE ,

25 Aujourd'hui Notre Saint Père

» m'a envoyé ce matin Messire
» Jean Mathée , son Secrétaire
» principal , pour me demander si
» j'avois donné commission à quel-
» qu'un de faire gens en cette Vil-
» le ; à quoi je répondis que non ,
» & que je n'avois pas cette chat-
» ge de Vous : quoi dit , subit s'en
» retourna sans autre chose me di-
» re jusqu'après diner , qu'il est re-
» tourné vers moi , pour me no-
» tifier comme Notre Saint Père
» avoit été averti que l'on faisoit
» quelques gens en cette Ville ,
» lesquels l'on payoit pour un mois ;
» & Sa Sainteté s'étoit efforcée de
» faire prendre celui qui avoit la
» principale charge de cette affai-

„ re ; mais que n'avoit été possi-
 „ ble ; car il en avoit eu quelque
 „ vent. Toutefois quelqu'un de la
 „ compagnie avoit été pris , qui
 „ avoit tout revelé & affermi que
 „ c'étoit pour l'entreprise de gens.
 „ Dequoi Sadite Sainteté m'avoit
 „ voulu incontinent faire avertir.

„ Comme celle , SIRE , qui
 „ desire autant votre bien , profit
 „ & honneur , comme le sien pro-
 „ pre. Et depuis le Seigneur Marc-
 „ Antoine m'a envoyé le même
 „ avis , particularisant que tout
 „ étoit invention de l'Evêque de
 „ Ventimille.

„ SIRE , pour le présent n'y a
 „ autre chose d'importance , donc

„ vous fçuffe avertir ; mais de ce
 „ qui surviendra , mettrai toujours
 „ bonne peine vous faire fçavoir à
 „ diligence.

„ SIRE , je prie le Benoît Fils
 „ de Dieu vous donner très-bonne
 „ & longue vie.

„ Votre très - humble & très-
 „ obéiffant fujet & ferviteur. J. de
 „ Pins. De Rome , ce 4 Juin.

Si on ne craignoit d'interrompre un peu trop le fil du difcours , par les fréquentes dépêches de ce grand Miniftre , on en inféreroit ici plusieurs autres , qu'on renvoie à la fin de cet Eloge. Les perfonnes inftruites de la fîtuation de l'Europe & de l'Asie , qui devint la plus

critique qui fût jamais , * jugeroit aisément par ces Lettres , que Jean de Pins ne fixoit pas tous les regards sur le Duché de Milan, sur les Etats & les intérêts de l'Eglise. De la Capitale du Monde, comme d'un centre où il étoit l'ame de tout, il répandoit ses lumières sur les contrées les plus éloignées, comme sur les plus proches. Dans le Royaume de Naples il éclairoit les premières démarches du fameux Marquis de Pesqueres , si redoutable à la France. En Ecoffe il entrevoyoit les sujets de jalousie, que causeroit à ses voisins le retour du Duc d'Albanie , si ho-

* Depuis l'Élection de l'Empereur Charles V, faite l'année précédente 1519.

noré des François à la Cour Romaine. En Angleterre il découvrit les ombrages d'Henry VIII, la haine & les dangereuses intrigues de son superbe Ministre. * A la Cour de Savoie il suivoit la trame qu'on ourdissoit, de concert avec le Roi Catholique, § pour affranchir entièrement ce Duché, & secouer le joug de la Jurisdiction de Grenoble. Dans l'Aragon & dans la Castille, on ne pouvoit dérober à ses yeux les vûes opposées du Ministre. † Les plus légères sé-

* Le Cardinal de Volcey, Archevêque d'York, gagné par le nouvel Empereur Charles.

§ Dans les Pays-Bas les Espagnols traînoient la même chose, au sujet des Evechés de Tournai & de Terouane. Jean de Pins découvrit leur projet, & le fit avorter.

† Des Flamans & des Seigneurs Espagnols.

mences de division , & les projets ambitieux du jeune Emule de Fran-

* Char-
les V.

çois I * Malgré les raffinemens de la politique des Cours d'Espagne, § il sembloit lire dans tous les cabinets des Princes de son tems. Il en perceoit les mystères les plus secrets , & les dévoiloit au Roi son Maître & à son Conseil. Par - tout il sembloit pressentir le feu caché de cet incendie , qui embrasa , après son départ , l'Italie & la France , & n'épargna pas même la Personne du Roi. Il ne tint pas à sa prévoyance , tandis qu'il eut en main la clef

§ Frapaoté, Livre 1 de son Histoire du Concile de Trente , au sujet des démelés de François I & de Charles - Quint , parlant de l'Ambassadeur de France , nommé à la marge Jean de Pins.

des affaires ; qu'il n'en étouffât les moindres étincelles. Mais que peut toute la prudence humaine contre les Décrets de la Providence, qui vouloit humilié devant Pavie le Héros de Marignan, * & apprendre à tous les Princes dans sa personne, que la victoire ne couronne pas toujours les plus grands prodiges de valeur. Si la sagesse de ce jeune Roi, fier de ses premiers Exploits, avoit toujours égalé la grandeur de son courage, il auroit profité des lumières réunies qui résultoient depuis long - tems des différentes dépêches de l'Ambas-

* François I, vainqueur à la Bataille de Marignan, fut fait prisonnier devant Pavie.

fadeur le plus éclairé. Il auroit
présenti, comme la Régente sa
mère, & la plus saine partie de
son Conseil, les suites affreuses
de la tempête, qui se formoit de
toutes parts. Le sage Pilote, qui
prévoit l'orage de loin, & de qui
il ne dépend pas de le conjurer,
plie les voiles à tems, & gagne le
Port: Il y gémit sur le malheur de
ceux à qui on ne permet pas d'en-
visager tous les Ecueils, & qu'on
expose témérairement à un inévi-
table naufrage. Si l'Amiral de Bon-
nivet, jadis Collègue de Jean de
Pins, dans la première Commis-
sion, dont il fut honoré auprès de
Léon X, avoit toujours pensé

aussi - bien que lui ; s'il n'eût pas abusé , malgré le Conseil du Roi ; de tout l'ascendant qu'il avoit pris insensiblement sur l'esprit de Sa Majesté ; de quels maux n'eût - il pas préservé la France ! * Jean de Pins , qui avoit eu le bonheur d'être le témoin de la première victoire de François I n'aura pas le chagrin de l'être de sa défaite. Nous verrons par les dates, qu'il obtiendra son rapel un an avant ce funeste malheur. Il sera encore à portée

* Bonivet fut lui même la victime de son projet , & périt devant Pavie. Voyez le Père Daniel , tome 3 , page 174 : il dit que l'Amiral de Bonivet fut tué , & ne fut plaint de personne , tout le monde regardant sa mort comme la punition des mauvais conseils qu'il avoit donnés , & de l'abus qu'il avoit fait de son grand crédit sur l'esprit du Prince.

64 ELOGE HISTORIQUE

d'expliquer de vive voix à ce Prince , & à ses plus habiles Ministres , tout ce qui l'attend & le menace au-delà des Monts.

Nous ne pouvons passer icy entièrement sous silence le zèle qu'il fit éclater en faveur de Toulouse sa patrie, avant de mettre fin à sa dernière Ambassade. * Les Annales

de

* Jacques de Lagorée fut député par l'Archevêque de Toulouse & les Capitouls , à la fin de l'année 1519 , pour obtenir la Réforme du grand Couvent des Augustins de cette Ville. On lit dans les Régistres du Parlement , le compte que ce député rendit à la Cour le premier Novembre 1520 , de l'Audience qu'il avoit eu du Cardinal Sancti IV favori & neveu du Pape , les reproches qu'il avoit eu à essuyet de cette Eminence , & la fermeté avec laquelle Jean de Pons soutint les intérêts du Parlement & de sa Patrie. Il conste aussi qu'il remit une Lettre que l'Ambassadeur écrivoit à cette Cour Supérieure , &c. Annales de Toulouse , Lafaille , page 19 & 20.

de cette Ville nous apprennent en détail la grande affaire qui la troubla , au sujet de la détention de l'Abbé de Saint Hibery. Le Député de la Ville de Toulouse, chargé d'une autre commission à la Cour de Rome, y trouva les esprits fort aigris sur l'emprisonnement de cet Abbé, fait par l'autorité du Parlement. Jacques de Lagorée sentit alors le besoin qu'il avoit du crédit & de la fermeté d'un Ministre aussi respectable que Jean de Pins. C'est par l'entremise de cet Ambassadeur, que le Pape Leon X voulut enfin obtenir du Roi la liberté de cet Ecclésiastique.

* A la
 suite de
 cet Elo-
 ge.

On le verra dans une Lettre *
 que Jean de Pins écrivit à Sa Ma-
 jesté, sur les instances du Souve-
 rain Pontife. L'Ambassadeur ne
 cessa point, pour les intérêts de
 la France, de ménager ce Pape
 jusqu'à son dernier soupir. A la
 mort de Leon X, qui suivit de près,
 le Ministre, toujours attentif,
 fonda les esprits, informa le Roi
 de leur disposition; & exhorta Sa
 Majesté à hâter le départ des Car-
 dinaux François. Il suspendit les
 mouvemens, & arrêta quelque
 tems l'activité du Conclave. Il
 trouva le secret de faire glisser les
 intentions du Roi jusques dans ce
 Sanctuaire impénétrable. Si tout
 eut répondu aux sages mesures du

Ministre ; Charles - Quint n'auroit pas eu la satisfaction de voir Adrien VI, son Précepteur, placé sur la Chaire de Saint Pierre. On n'avance rien à ce sujet, qui ne soit justifié par les Lettres originales * de Jean de Pins à François I, & par celles du Cardinal de Boissi au Trésorier Robertet. § On sent dans celles - ci tout le cas que faisoit ^{§ Secrétaire} ^{d'Etat.} son Eminence de l'habileté consommée & de l'exacte fidélité de Jean de Pins. Il lui mande qu'il le prie de communiquer à M. l'Amiral une Lettre qu'il a reçûe de Rome, de Robert, son Secrétaire, par laquelle on connoitra qu'il ne

* Cabinet de Clairembault, Bibliothèque du Roi.

fait plus s'adresser au Comte de Carpy pour l'affaire que son Eminence avoit à Rome.

„ Si M. l'Amiral & vous, dit-il,
 „ voulez faire quelque dépêche à
 „ ce sujet , il est beaucoup mieux
 „ de s'adresser à M. de Pins ; à tout
 „ le moins il fera entendre au Pape
 „ ce qu'on lui demandera.

Après avoir effleuré , sans nous affervir à l'ordre des tems, une partie des grandes affaires, dont l'Ambassadeur de France étoit chargé à la Cour de Rome , il est tems de parler de son Episcopat. Pour remplir le vuide que laissoit le Cardinal * d'Albret , dans le Diocèse de Pamiers , François I crut ne

* Il étoit parent de Jean de Pins.

pouvoir jeter les yeux que sur un Abbé d'un mérite universel , & de la réputation éclatante de Jean de Pins , son Ambassadeur auprès du Saint Siège. L'intérêt particulier du Clergé de Pamiers , qui ne goûtoit pas encore le Concordat,* s'opposa aux vûes favorables de Sa Majesté. L'Abbé de Pins fut dédommagé de cette première Dignité par le Siège Episcopal de Rieux , où la Providence l'avoit destiné. Les bornes prescrites pour un Eloge historique , nous obligent d'abrégé , & de finir ici le cours de son Ambassade , dont on voit la suite , & une partie du détail , dans les Lettres écrites au

* Voyez Rebuffé , Réponse 13 , page 23.

Roi & à ses Ministres , jusqu'au commencement de 1523. Ce fut au mois d'Août de la même année* que l'Evêque de Rieux se rendit de Rome à Fontainebleau, chargé des plus sçavantes dépouilles de l'Italie. Qui pouvoit être plus propre que ce docte Prélat , à former une Bibliothèque § digne de cette Maison Royale & du Monarque qui l'habitoit ! François I, qui y étoit encore , ne voulut pas faire trop long - tems violence au zèle

* François I ne passa les Monts pour aller à Pavie qu'à la mi-October de l'année suivante 1524.

§ Dans un Discours qui est à la suite de ceux de l'Abbé de Fleuri , sur l'Histoire Ecclesiastique , on voit que Jean de Pins forma la Bibliothèque du Roi à Fontainebleau, pendant le séjour qu'il y fit.

ardent de cet Evêque , que les besoins de son Troupeau apelloient à Rieux. Dégagé de tous les liens de la Cour , ce digne Pasteur ne s'occupa plus des idées de ce séjour orageux , que pour en tracer les écueils , * comme nous l'avons dit ailleurs. Rendu aux desirs empressés de ses Oüailles & à lui-même , dès la fin de cette même année 1523 , cet illustre Prélat commença à signaler son zèle. Il ne s'attacha plus qu'aux pénibles fonctions de l'Episcopat. Bien différent de ces Hommes publics , qui animez par l'éclat du plus haut Ministère , en soutiennent aisément tout

* Antoine Duprat les éprouva avant sa mort, qui arriva en 1535.

le poids ; mais , qui délivrez d'un brillant fardeau , succombent à l'ennui du repos , & se refusent aux engagements les plus indispensables de leur profession. L'Evêque de Ricux , livré tout entier aux besoins de son Eglise , paroît aussi grand aux yeux de la religion, qu'il l'avoit parû aux yeux de l'Europe , quand il étoit chargé à Venise & à Rome du maniment glorieux des plus importantes négociations. Le vrai Sçavant, le Heros chrétien ne trouve rien au - dessous de lui. Tout lui paroît précieux , dès qu'il est dicté par la loi du devoir. Ce^t Orateur fameux , dont les plus augustes Senats , & la Cour Romaine avoient si souvent admiré les

Harangues , * tempère l'éclat de son éloquence. Il l'accomode à la portée de ses Auditeurs , & la consacre uniquement à l'instruction de ses Peuples. A son arrivée il laisse à Cazères un monument de son zèle pour le Clergé de cette Ville de son Diocèse. † Prodiges des Trésors de l'Eglise pour le culte du Seigneur , il fonde en 1527 , & dote le Chapitre de St. Ibars. L'attention singulière de cet illustre Prélat pour son Troupeau , ne l'em-

* Voyez Lafaille , dans son Livre in 4°. intitulé , *Traité de la Noblesse* , &c. Il parle d'un Recueil manuscrit , qu'il a eu en main , des Ambassades de Jean de Pins , & de ses Harangues prononcées à Venise & à Rome.

† Il confirma la Confrérie ou Fraternité des Prêtres.

pêche pas de se prêter quelque-fois aux désirs des plus sçavants Personages , qui le consultent encore comme leur oracle. C'est ainsi que le regardoit alors le Cardinal Jacques Sadolet , * qui lui adressoit ses Ouvrages , & les soumettoit au Tribunal de sa docte censure. Si les Etrangers ne pouvoient refuser ce tribut à la haute réputation du grand Evêque de Rieux ; s'ils continuoient à rendre à l'envi leurs hommages à la supériorité de son mérite , quelle autorité devoient

* Lettre 13 du Livre 4 du Cardinal Sadolet , datée de Carpentras le premier Mai 1530 . Commentaire qu'il a fait sur le neuvième Pseaume, &c. Il pria Jean de Pins de corriger ce qu'il trouveroit de défectueux ; & lui fit présent de cet Ouvrage comme à son imprimeur. Edition de Lion 1550.

lui donner , dans le sein de sa Famille , son crédit , son génie , & son cœur ! Il regnoit dans les deux branches de Pins & de Monbrun avec un égal empire , qui faisoit respecter les moindres signes de sa volonté , comme des ordres absolus. Ses neveux René , Seigneur de Pins , &c. & Jean , Baron de Monbrun , se soutenoient , s'établissoient à son gré , & s'élevoient à l'ombre d'un si Grand - homme. Ces Seigneurs le chérissoient comme le père le plus tendre , & le craignoient comme le Maître le plus éclairé. Il préside à leurs Alliances ; il les règle pour perpétuer son nom , & faire revivre ses

Ancêtres * dans une postérité digne d'eux.

Après avoir conduit sa famille , comme son troupeau , ce vénérable Pasteur , appelé à Toulouse pour quelques affaires particulières , y termina le cours d'une vie si variée , si éclatante , si utile à l'Etat , & si nécessaire à la Religion.

On peut juger aisément de la sincérité & de l'étendue des regrets que cause la mort de ce grand homme.

„ Les Poètes arrosent de leurs

* Il est signé avec l'Abbé de Narbonne , Abbé Commenataire de Grand-selve , au Contrat de mariage de Jean de Pins , Seigneur de Monbrun , &c. son neveu , avec Louise de Guers-Castelnau , le 8 Juin 1524.

» larmes les fleurs qu'ils jettent sur
» son Tombeau. Les Pauvres font
» retentir les voutes sacrées de
» leurs gémissemens. La Noblesse ,
» touchée de cette perte , mêle
» ses soupirs aux cris lamentables
» du Peuple. Jamais deuil ne fut
» plus universel , ni plus légitime.
» Chaque Corps de cette grande
» Ville croit avoir perdu son plus
» bel ornement. La tristesse s'em-
» pare du Sanctuaire des Loix. Le
» Sénat auguste , qui se glorifioit
» d'avoir été quelque tems éclairé
» par cette brillante lumière , est
» inconsolable de la voir éteinte.
» Une Eglise désolée redemandé
» au Ciel son Père & son apui. Et

27 dans quel tems lui est-il ravi ?
 27 Que les Décrets de Dieu sont
 27 adorables ! Dans un tems où la
 27 Barque de Pierre est menacée de
 27 tous côtés, & agitée par les flots
 27 des nouvelles * hérésies prêts à la
 27 submerger ; si le bras qui com-
 27 mande à la mer & aux vents , ne
 27 la soutenoit.

Qui pourroit dépeindre au natu-
 rel le concours & la pompe des
 funérailles de ce Héros Chrétien ?
 Un torrent de larmes fut son plus
 bel éloge. En est-il de plus digne
 d'un bon Pasteur ? Naturellement
 ennemi du tumulte du monde , où
 dès ordres supérieurs l'avoient plon-

* De Luther & de Calvin , sans parler du
 Schisme d'Henri VIII.

gè jadis malgré lui, Jean de Pins logeoit * dans une Maison Religieuse , quand le Seigneur vint couronner ses travaux. Il ne voulut point que son corps fût porté au Tombeau de ses Ayeux à Muret. § La Maison qui avoit eu le bonheur de recueillir les derniers fruits de sa piété , & de recevoir ses derniers soupirs , conserva ce précieux dépôt. Il n'y eut personne qui ne l'arrosât de ses pleurs ; si nous en

* Au Couvent des Grands Carmes , où il mourut le premier Novembre 1537 : Extrait mortuaire de ce Couvent. Il fut enterré cinq jours après son décès , suivant sa volonté , dans la Chapelle de la Présentation.

§ Son Testament est du 27 Avril 1537 : il institue ses héritiers René de Pins , son neveu ; fils de Barthelme de Pins , son frère aîné, Jean & Hector de Pins , fils de Jean de Pins de Monbrun , son second frère. Il fait plusieurs legs pies , &c.

80 ÉLOGE HISTORIQUE

croyons un témoin oculaire.

Pour soulager l'excès de la douleur publique , la Ville de Toulouse , toujours zélée pour l'honneur de ses Citoyens , projetta d'élever un monument à la gloire de Jean de Pins , & de le placer * dans son Temple de Mémoire , au rang des Hommes Illustres.

Les Orateurs , les Magistrats , les Sçavans de toutes les Nations , les Grands Ministres , les dignes soutiens de la Religion , joignirent leurs suffrages à celui de sa Patrie , & consacrerent son Nom à la postérité. Pour ne pas grossir cet Ouvrage ,

* Le Buste de Jean de Pins fut placé en 1673 , par les soins de M. Lafaille.

vrage , on se contentera de citer quelques-uns de ces témoignages honorables à Jean de Pins , après avoir rapporté les deux principales Epitaphes qui furent faites à son honneur. La premiere ne scautoit être suspecte de flaterie , puisque l'Auteur , qui étoit présent aux funérailles , qu'on vient de retracer après lui , ne composa cette Epitaphe qu'après son retour à Paris.





EX Hyberti Sussannæi, Legum &
 Medicine Doctoris, Ludorum
 Libris. Parisiis, apud Simonem Ce-
 lincæum, 1538.

IN OBITUM.

PINI, RIVORUM EPISCOPI;

Cum interfuisset e jus funeri.

Quem P I N I tristem non vidi
 morte, Tolosæ,

*Sive ea docta foret, sive eaturba
 rudis?*

*Pastorem Caput infelix Ecclesia luges
 Elatum, & Cælo tristia verba refert,
 Jura Magistratusque gemunt, Sanc-
 tusque Senatus,*

*Et lento chordas pollice Musa mo-
 vet.*

*Triste viri fumus plebs tam numerosa
secuta est ,*

*Quam saturæ passim , cum refe-
runtur , apes*

*Infringens crebris spatiosa precatibus
astra ,*

*Ut benè consultum manibus esse
velint.*

*Hunc Superi rapière , casum , qui vo-
ce juvaret*

** Archada , nam Superis non satis * Apol-
linem.*

*Et consultarunt tempus , quo silen-
dida florem*

Sæcla Poëtarum , non habitura pares.

*Postera si superis cessissent , forte fu-
turus*

*Tum nullus PINUM , qui celebra-
ret , erat.*



EPI T A P H E
 DE JEAN DE PINS
 EVEQUE DE RIEUX.

Par Jean Voulté de Rhedons, ex-
 traite de ses Handecasyllabes,
 imprimées à Paris 1538, in 16.



JOANNIS PINI,
 RIVENSIS EPISCOPI,
 EPITAPHIUM.

CUM PINUS mediâ Tolosâ in
Urbe, sumptu non sine maximo,
superbas ades extrueret novem Dea-
bus, & Phæbo & cerebro Jovis crea-

* Mi-
 OCTVÆ. *ta: * Summus Jupiter hęc videns*
tinensque ne, si principio esset ipse si-

nis partam clari peris ; novem Deæ cum Phæbo & Pallade , cæterisque Divis capte Nobilium ædium nitore , ac permotæ novitate , de repente demisso Jove Patre , convolare in has , deserere polumque , solus & ne tunc vacuâ maneret anlâ , infectam Dominam domum coëgit statim relinquere ; regiaque PINUM consortem voluit sue. Nec abs re certè : nam sibi maluit parem , quàm jacturam facere ex suis tam acerbam.

Vofius , Histoire Latine , Livre 3 , page 593 , parle de Jean de Pins avec éloge , en ces termes.

JOANNES PINUS Totofanus , Rivorum Episcopus , floruit anno 1500 , ac præter Librum de Vitâ

Aulicâ , vitam scripsit Catharina Senensis. Item vitam Philippi Beroaldi. Utraque Bononiæ prodit anno 1505. Etiam ejusdem quedam de laudibus Codri Urcei , inâ cum Codri operibus edita sunt.

L'on trouve dans un Ouvrage du Père Nicéron , qui a pour titre, Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres , tome 6 , page 159 , article de Pierre Alcionius ; on y trouve , dis-je , qu'Alcionius , dans sa Traduction de l'Ouvrage d'Aristote , *Metheòrum Libri quatuor* , qu'il dédie à Antoine Duprat , Chancelier de France, marque dans la Dédicace , qu'il a été engagé à entreprendre cette

Traduction par les exhortations de Jean de Pins de Toulouse, Ambassadeur du Roi de France à Venise, homme très-habile dans la Langue Grecque, & qui traduisit même en Latin les dix Livres de l'Histoire Romaine de Dion, depuis le *Duum-Virat* d'Auguste & d'Antoine, jusqu'à la mort de Néron. L'Ouvrage d'Alcionius fut imprimé à Venise, *in folio*, en 1521.

Jean de Pins n'est pas oublié dans le Livre intitulé *Gallia Christiana*, imprimé à Paris en 1656, page 949, *in Episcopis Rivenfisibus*.

*J*OANNES PINUS, Tolosæ, Berroaldi Discipulus, cujus vitam scripsit, nec - non Sanctæ Catharinæ

*Senensis , & Librum de Vita Auilica ,
floruit in Sede Rovenfi.*

Graveroles , Avocat de Nîmes ;
Toulouse , Notice du Languedoc,
1696 , page 42 , parmi les Evê-
ques de Rieux , parle de Jean de
Pins avec toute sorte d'Eloge , &
dit , qu'il est remarquable , non-
seulement à cause des Ambassades
dont il fut honoré , mais aussi par
le talent qu'il avoit d'écrire parfai-
tement bien en Latin. C'est à ce
dernier titre principalement que
les Auteurs cités ci-dessus en par-
lent si avantageusement. Il ajoute
que les héritiers de feu M. Medon,
Conseiller au Sénéchal de Toulou-
se , ont par-devers eux *un bon Re-*

*vueil manuscrit & Lettres de ce Prélat,
qui mérite de voir le jour.*

EXTRAIT Littéraire des Ecrivains
Ecclésiastiques de Cave , tome
2 , page 575.

JOANNES PINUS, Natione Gal-
lus, Patriâ Tolosanus, Rivorum
Episcopus, claruit anno 1500, Li-
teris consignavit vitam Catharine Se-
nensis, inter scæminas illustres, edi-
tam Parisiis 1511. Vitam Philippi
Reroaldi Bononiensis, prodit cum
Priori Bononia 1505, in 4°. Beati
Rochi Narbonensis Vita, & Alobro-
gica Narrationis libellus Parisiis.
in 4°. de Vita & laudibus Codri Ur-
cei Libellus prodit, operibus Urcei

*premissus Bononia 1502 , & aliibi
de Vita Aulica , editus Tolosa 4 .*

Lafaille, Annales de Toulou-
se, tome 2 , *in folio* , page 19 &
20 , parle de Jean de Pins très-
avantageusement. Ce même Au-
teur , dans les Annales de la mê-
me Ville , petit *in 12* , dit , page
137 , à l'art. Pins , que ce Prélat
étoit un des plus Grands-Hommes
de son siècle.

Ce même Lafaille , en 1673 ,
fit placer le Buste de cet Illustre
Toulousain dans la Galerie de
l'Hôtel - de - Ville , où on a élevé
des monumens pour transmettre à
la postérité les plus fameux Com-
tes de Toulouse & les plus Grands

Personnages qui ont illustré cette Ville & leur siècle.

Dans l'extrait du Catalogue des Evêques de Rieux , imprimé par ordre de Messire Antoine de Bertier , Evêque de Rieux en 1700, * on lit ce qui suit.

Jean de Pins , ou de Pinibus. Il étoit de Toulouse , & d'une Noblesse distinguée. Il fut Evêque depuis 1523 , § dans laquelle année il confirma les Statuts de la Fraternité de Cazerès. Il est remarquable , non - seulement à cause des Ambassades , dont il fut honoré ,

* Chez Claude-Giles Lecamus , seul Imprimeur du Roi à Toulouse.

§ Il entra cette année dans son Diocèse , mais il avoit été nommé Evêque en 1521.

mais aussi par le talent qu'il avoit d'écrire parfaitement bien en Latin. Ce qui lui attira l'éloge du Docte Erasme , dans son *Ciceronianus*. On a de lui la Vie de Sainte Catherine de Sienne , & celle de Philippe Beroalde, son Précepteur, qui furent imprimées à Boulogne en 1505. Il fit aussi un *Traité de Vita Aulica*. Il érigea le Chapitre Collégial de Saint Ibars en 1527.* Il mourut à Toulouse le premier Novembre 1537 , & fut enterré dans l'Eglise des Grands-Carmes.

Erasme , dans son *Ciceronianus* , (c'est le titre de son Dialogue)

* L'Auteur du Catalogue s'étoit trompé pour la date de la mort de Jean de Pins , & pour la sépulture de sa Maison, qui est à Muret.

parle aussi de Jean de Pins , page 849 , tome 1 , édition de 1540 , après avoir fait mention de plusieurs Sçavans , qui avoient cultivé les Belles Lettres , il donne cette idée des rares talens de Jean de Pins.

*J*OANNES PINUS posset inter hujus laudis competitores numerari , nisi & hunc negotiorum tumultus & Ecclesiastica dignitas à studiis arcessissent. Olim certè præclarum sui specimen dedit , cum Bononia Musarum sacra coleret. Nunc Episcopum aucto factum. Quid accesserit eloquentiæ ? Nescio. Fieri potest , ut plus accesserit eruditionis , quàm dignitatis.

Baile , dans son Dictionnaire ,

94 ELOGE HISTORIQUE

tome 4 , page 662 , édition 5^e. à
 Amsterdam 1734 , qui se trouve
 à la Bibliothèque du Roi , détaille
 tous les talens & la science de Jean
 de Pins. Il dit que cet Abbé s'at-
 tachoit à la politeſſe du ſtile Latin ;
 qu'il publia des Livres , qui paru-
 rent en 1505 , & qui le firent eſti-
 mer. Ceux qui parurent enſuite
 de ce même Auteur , confirmèrent
 & augmentèrent ſa réputation.

On ne parle pas de Morery ,
 édition de 1732 , & de pluſieurs
 précédentes , où il fait l'éloge de
 Jean de Pins.





C A T A L O G U E

*Des Livres & autres Ouvrages de
Jean de Pins.*

U Ne Préface sur les Oeuvres
de Codrus, adressée à Mauro
Letus en ces termes : *Joannes Pinus
Tolosanus, Juris & eloquentia studio-
sus Mauro Leto Musco Teronensi Ju-
risconsulto & Oratori.*

Une Epigramme Latine à l'hon-
neur du même Poëte Codrus,
adressée *Ad Nobilem & generosum
Virum Ferricum Caron, Deletum Bur-
gundum, Juris & eloquentia Candi-
datum, Joannis Pini Tolosani, Epi-
gramma,* * avec quelques autres
Pièces en Vers Latins.

* A
Boulo
gne en
1510.

96 ELOGE HISTORIQUE

La Vie de Philippe Beroalde * l'Ancien, parut en 1505, le 22 Septembre ; *Clarissimi Viri Philippi Beroaldi Bononiensis Vita*, fuit feliciter impressa Bononiae, per diligentissimum Bibliopolam Benedictum Hectorem Bononiensem, anno Domini 1505, 22 Septembris.

La Vie de Sainte Catherine de Sienne parut à Boulogne en 1505, dédiée *ad R. & amplissimum Antistitem D. Dominum Ludovicum de Ambaisia, Albiensem Episcopum. Joannis Pini Tolosani, Epistola.*

Le Roman intitulé, *Allobrogice Narrationis*

* Ad R. in Christo Patrem & Dominum Joannem Stephanum Poncherium, Parisiorum Episcopum, Clarissimi Viri Philippi Beroaldi, Bononiensis Vita, per Joannem Pinum, Tolosanum, Discipulum.

Narrationis Liber, per Joannem Pimum Tolosanum, Senatorem & Oratorem Regium Venetiis; editus fuit per Alexandrum de Bindonis, anno Domini 1516, 12 Calendas Decembris.

Ad Nobiles & egregios adolescentes Antonium & Guillelmum Pratos, Illustrissimi Viri Domini Antonii Prati, magni Galliarum Cancellarii dulcissimos Liberos, Allobrogicæ Narrationis libellus.

La Vie de Saint Roch parut à Venise en 1516. Jean de Pins nous apprend qu'il la composa durant le cours d'une longue attaque de goutte qui l'éprouva pendant l'Été.

Divi Rochi Narbonensis Vita, per Joannem Pimum, Tolosanum, Senato-

98 ELOGE HISTORIQUE

tozem & Oratorem Regium Edita, fuit impressa primum Venetiis per Alexandrum de Bindonis, anno Domini 1516, Calendis Novembris; & rursus Parisiis eodem anno, per Jodocum Badium, idibus Martiis.

Libellus de Vita Aulica. Cet Ouvrage fut imprimé à Toulouse, in 4°. on ne sçait pas exactement l'année: on conjecture que c'est pendant le tems de sa résidence dans son Diocèse; c'est-à-dire, depuis la fin de 1523, jusqu'en 1537.

Un Manuscrit de Lettres de ce Prélat, adressées aux Sçavants & aux Grands-Hommes de son tems, avec le Recueil des Harangues faites à Venise & à Rome, Graverot

les , cité ci-déssus , nous apprend que ce précieux Manuscrit étoit entre les mains de feu M. Medon , Conseiller au Sénéchal de Toulou, se. Lafaille assure avoir lû le même Manuscrit. Traduction manuscrite des dix premiers Livres de Dion , si nous en croyons Alcionius.

Quelques Auteurs attribuent encore à Jean de Pins le Livre de *Clarissis Feminis*. Voyez l'Extrait de l'Épitome de Gesner.

Joannis Pini , Tolosani , Epistolarum & Epigrammata quedam in fine operum Antonii Codri leguntur , de laudibus ipsius Codri , ejusdem Libellus de Vita Philippi Beroaldi , Bononiæ ex-

100 ELOGE HISTORIQUE

*cussus à Benoictto Hectoreo , anno
Domini 1505. Ejusdem, de clavis Fœ-
minis , fol. per Colineum 1521.*

Ad Libellum suum , in quo Divæ
Catharinæ Senensis Vitam nar-
rat , Joannis Pini Tolosani car-
men.

P Arve Liber , foribus poteras sub-
sistere nostris
Tutus , & Laribus delituisse meis.
Sat fuerat mecum potius tineas , ca-
riemque ,
Pulpitaque exesum pulverulenta
pati.
Quem piperi & Scombris viles fecisse
Cucullos ,
Tegmen & hirsutis tortile gausapinis.

*Jam fugis & medias temerarius irruis
undas :*

*Nec te quæ mancant dura pericla
vides.*

*Heu fugis , & tenues , despectas im-
probe cistas :*

*Teque pudet nostra conticuisse do-
mi.*

*Sed fuge quæ libeat : fuge perditæ ,
non moror ultra :*

I, modo dum latiis simbis exul eas.

*His tibi nec tutus locus est : sed in-
hospita cuncta*

*Offendes , miseris dilacerande mo-
dis.*

*Barbara qui latiis audes miscere camæ-
nis*

Verba : peregrinis verba notata modis.

*Proin fuge , adhuc restas moriture ?
nec otus urges !*

*I, fuge , & Ausoniis sedibus exul
abi.*

*Te melius rapido capiet vicina Ga-
rumna*

*Turba : fluentinis non satis apta so-
nis.*

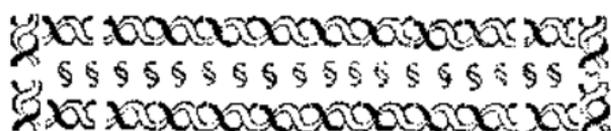
*Illic te pueri faciles , juvenesque , se-
nesque ,*

*Te leget in molli casta puella tho-
ro.*

*Illic nil metuens , quaecumque licen-
tior instat ,*

*Et neque nasutum Rhinocerota ti-
me.*





E X T R A I T

Des Manuscrits du Cabinet de M.
Clairembault , Généalogiste
des Ordres du Roi.

LETTRE du Sieur de Pins , Am- Mai
basadeur du Roi à Rome , à Ma- 1520.
dame. vol. 28
des Mé-
langes
f. 4425.

MADAME,

Tant & si très - humblement
que faire puis , à votre bonne
grace me recommande.

MADAME, en suivant ce

que par mes dernières Lettres vous ai écrit , Mardi dernier tout tard arrivai en cette Ville ; & pource que le Mercredi ensuivant étoit veille de l'Ascension , & que y avoit Vêpres Papales , ne pus faire la révérence à Notre Saint Père , ne aussi le jour de la Fête , pour la Solemnité d'icelle ; mais aujourd'hui matin m'a fait assigner , & m'a fait donner très-gracieuse Audience.

MADAME , je lui ai expliqué & fait entendre le bon vouloir & intention du Roi , le tout selon les instructions & charges que lui a plû m'envoyer : à quoi ledit Notre Saint Père a fait très - honnête ré-

ponse, difant auffi de fon côté ne vouloit, ne defiroit chose en ce monde tant que de toujours persévérer en la bonne amitié, alliance & confédération qu'il avoit avec ledit Seigneur, & de son côté l'entretenir & garder toujours entièrement, fans aucune chose l'enfreindre, & qu'il avoit auffi bonne & parfaite affection envers ledit Seigneur, que s'il étoit son propre enfant ou neveu charnel, ainsi qu'il avoit espoir qu'en l'effet & la fin le montreroit.

MADAME, Notre Saint Père s'en doit demain, comme l'on dit, tourner à la Mayanne, pour illec passer le tems jusqu'à la veille de

la Pentecôte ; puis s'en reviendra en cette Ville pour y faire la Fête.

MADAME, j'ai parlé à M. le Comte de Carpy, qui m'a bien amplement instruit des affaires & menées de cette Cour. Je croi qu'il partira demain ou l'autre pour s'en aller aux bains, & illecques être aucun tems. Si pendant survient quelque chose d'importance, ne faudrai à lui communiquer & faire toujours entendre, ainsi qu'il a plû au Roi par ses Lettres me commander.

MADAME, pour le présent n'y a autre chose dont vous sçussiez avertir ; mais de ce qui surviendra mettrai toujours bonne peine vous

le faire sçavoir à diligence.

MADAME , je prie le Benoît
Fils de Dieu vous donner très-bon-
ne vie & longue.

Votre très-humble & très-obcîf-
sant serviteur. J. de Pins.

LETTRE du Sieur de Pins , Ambas- 14 Juin
sadeur du Roi à Rome , au Roi. 1520 ,
vol. 28

SIRE , ces jours passés j'a-
vois senti quelque fumée de
certaine entreprise que brassoit
le Duc de Bar sur votre Etat
de Milan ; mais pource que ne
me sembloit vraisemblable , ne
aussi les personnages n'étoient de
trop grande étoffe , j'ai voulu un
peu différer & chercher davantage

desdits
Mélan-
ges, fol.
4476 &
suivans.
Vol. 10
f. 139
des Mé-
moires
de Louis
XII , à
la Bi-
bliothé-
que du
Roi.

pour en pouvoir sentir quelqu'autre chose. Finablement j'ai sçû par deux des plus gros personnages de cette Cour , que sans point de faute ledit de Bar ne fait que chercher & brasser nouvelles, & avoit fait quelques entreprises sur votre dit Etat de Milan : se confiant , comme ils m'ont fait voir , par une Lettre qui a été envoyée en cette Ville au petit nombre de gens de guerre qui sont pour le présent audit Duché de Milan : il a sept ou huit complices , un tas de Capelaces , tant de Romagne que d'autres lieux voisins à la Lombardie , entre lesquels m'a été nommé un Idhan Sapadel , deux

bannis de Padouë , que l'on ne m'a sçû nommer , ne aussi pareillement les autres.

SIRE , Aujourd'hui Notre S. Père m'a envoyé ce matin Messire Jean Mathée , son Secrétaire principal , pour me demander si j'avois donné commission à quelqu'un de faire gens en cette Ville ; à quoi je répondis que non , & que je n'avois pas telle charge de Vous : quoi dit , subit s'en retourna sans autre chose me dire jusqu'après dîner , qu'il est retourné vers moi , pour me notifier comme Notre Saint Père avoit été averti que l'on faisoit quelques gens en cette Ville , lesquels l'on payoit pour un

mois; & Sa Sainteté s'étoit efforcée de faire prendre celui qui avoit la principale charge de cette affaire, mais que n'avoit été possible; car il en avoit eu quelque vent. Toutefois quelqu'un de la Compagnie avoit été pris, qui avoit tout révélé & affermé, que c'étoit pour l'entreprise de Gennes; de quoi Sa dite Sainteté m'avoit incontinent voulu faire avertir, comme celle, SIRE, qui desire autant votre bien, profit & honneur, comme le sien propre. Et depuis le Seigneur Marc-Antoine m'a envoyé le même avis, particularisant que tout ce étoit invention de l'Evêque de Vingteville.

DE JEAN DE PINS. I I E

SIRE, pour le présent n'y a autre chose d'importance dont vous sçusse avertir ; mais de ce qui surviendra , mettrai toujours bonne peine vous faire sçavoir à diligence.

SIRE , je prie le Benoît Fils de Dieu vous donner très-bonne & longue vie. De Rome , ce 14 Juin. Votre très-humble & très-obéissant sujet & serviteur. J. de Pins.

Autre du même, au Roi.

18 Juin
1520.

SIRE, je vous ai par ci-devant écrit toutes les nouvelles qui courent par-deça, & pour le présent n'y a autre chose d'importan-

ce dont vous sçusse advertir, si non que la nouvelle du Turc continue toujours ici de plus-en-plus, & dit-on que ceux de Rege, de Outran-te, & d'autres Cités de la Pouille, ont envoyé Ambassadeurs devers le Viceroy de Naples, pour lui demander secours, & m'ont dit aujourd'hui deux ou trois bien grands Personnages, entre lesquels y a deux Cardinaux des plus Grands, que à quatre ou cinq journées de la Velonne avoit bien trente mille chevaux Turcs, & gros nombre de gens de pied, & craint on que l'Armée de Mer n'y voise aussi descendre.

SIRE, M. le Duc d'Albanie a
 fait

fait aujourd'hui son obéissance pour le Royaume d'Ecosse en Confistoire public , avec fort honnête compagnie , car tous les François qui se sont trouvés ici l'ont accompagné , & aussi le Seigneur Marc - Antoine Colonne , & le Seigneur Louis de Gonzague , & plusieurs autres Gentils - hommes. Le Pape lui a fait fort bon & gracieux accueil. S I R E , je prie le Benoît Fils de Dieu vous donner très-bonne & longue vie. De Rome ce 18 Juin. Votre très-humble & très-obéissant sujet & serviteur. J. de Pins.

LETTRE de M. de Pins à Madame , contenant la même chose que celle ci-dessus.

21 Juin 1520. *Autre de lui , au Roi , du 21 Juin.*

SIRE , je fus hier adverti par un votre bon ami & serviteur, comme Notre Saint Père ces jours passés avoit eu nouvelles de quelque persuasion que le Roi d'Angleterre avoit fait au Roi Catholique, de passer en Italic; à cause de quoi Sa Sainteté avoit été fort troublée, me persuadant que je ferois bien vous écrire , & supplier que votre

bon plaisir fut, S I R E, lui écrite quelque bonne Lettre, afin de li ôter toute fantaisie, si à cause de ce point on avoit prise, & aussi pour de plus-en-plus le tenir & confermer en son bon propos & dévotion envers Vous.

S I R E, ceci fut hier de matin, environ les huit ou neuf heures, & incontinent après dîner m'en allai devers Sa dite Sainteté, feignant avoir ouï celdites nouvelles par le moyen de quelque Partisan Espagnol, li supliant que son plaisir fût n'y vouloir ajouter point de foi, car ce n'étoit que mensonges, & toutes choses controuvées; à quoi Sa Sainteté me fit réponse,

qu'Elle n'en avoit de certaineté autre chose , mais bien étoit vrai que ce jour même l'Ambassadeur d'Espagne lui avoit dit que le Cardinal d'York promettoit faire monts & merveilles , soit disant , avoir, SIRE , votre Procuration , & aussi celle du Roi Catholique , & que à toute instance Sa dite Sainteté avoit été par ledit Ambassadeur requise de vouloir aussi bailler sa Procure , & l'envoyer au susdit Cardinal : à quoi Sa dite Sainteté fit réponse , ainsi que lors me asserma , qu'Elle avoit alliance & confédération avec Vous , SIRE , & que sans votre sc̄n ne vouloit prétendre à autre nouvelle amitié , & qu'il ne pensoit avoir différend

avec homme du monde ; parquoy n'étoit besoin d'envoyer Procureur pour & en son nom faire aucune paix ou concorde : & après que ce que dessus je eux répliqué, disant que il ne falloit que Sa dite Sainteté en ce eût aucune doutance , & que en Vous , SIRE , ne trouveroit sinon bonne & filiale amour par foi & sincérité , Elle me répondit qu'Elle avoit bien cette espérance , & que en icelle vouloit vivre & mourir ; se confiant aussi, SIRE , de votre sagesse & prudence , & que Vous ne lairiez par paroles de avoir ne séduire ; & lors je lui montrai un petit article d'une Lettre que m'avoit écrite M. de

118 ELOGE HISTORIQUE

Theligny, par lequel m'advertissoit comme Vous, SIRE, & ledit Roi d'Angleterre vous étiez vûs, & longuement festiés ensemble le 7 de ce présent mois, dont Sadite Sainteté montra être joyeuse; car n'en avoit encore été advertie; & avoit on fait courir bruit en cette Ville que ladite vûe avoit été prolongée, & que à grand peine se feroit.

SIRE, je trouvai pour ce jour Sadite Sainteté en assez bonne disposition; votre bon plaisir, SIRE, fera de aviser si vous plaira de rien li écrire en ensuivant l'avis de votre bon serviteur & ami, lequel ne puis pour cette heure nommer.

SIRE, lors Sadite Sainteté ni'ordonna à grosse instance vous écrire & suplier, que votre bon plaisir fût avoir l'Abbé de Saint Thibery, qui est Prifonnier à la Conciergerie de votre Parlement de Thoulouze, en fingulière recommandation.

De Rome ce 21 Juin. Votre très humble & très-obéissant fujet & ferviteur. J. de Pins.

AUTRE du même, au Roi, du 22 Juin,
22 Juin.

SIRE, je vous ai dernièrement écrit la grant pratique & menée que faisoient Hierofme Adorno & ses Complices avec l'Ambassadeur d'Espagne, & les allées

& les venues que par l'espace de douze ou quinze jours ont faits, continuellement toutes les nuits de l'un à l'autre, & comme par quelques-uns de vos bons serviteurs de par-deçà avois été adverti qu'ils machinoient quelque chose sur Gennes, & aujourd'hui de nouveau, SIRE, j'ai sçû de bon lieu qu'ils font encore tous les jours après ladite pratique, & que Dimanche dernier 16^e. du présent, arriva en cette Ville le Secrétaire du sieur Manfredo Palvesin, banni de l'Etat de Milan, & qui se tient à Trente avec le Duché de Bar, qui tant qu'il a été ici, a toujours eu grosse menée avec lesdits Ambassadeurs d'Espagne, & Hyeroni-

me Adorno, & puis s'en est retourné par les postes en diligence comme il étoit venu.

SIRE, en écrivant ces présentes le sieur Marc - Antoine Colonne m'a envoyé dire de sa maison de Paliano, là où il est de présent aux champs, qu'il avoit aussi entendu quelque chose de laditte pratique, & qu'il en avoit gros soupçon, à cause qu'une partie des Piétons Espagnols s'étoient partis de l'Aquila pour s'en aller vers Gayette, que n'est à présumer qu'ils ayent fait pour la garde de ladite Ville; car il y en avoit devant nombre assez compétent pour ladite garde de ladite Ville; mais que plutôt

est à soupçonner qu'ils le fassent pour faire quelque surprise sur la-dite Cité de Gennes, vû les pratiques & menées, & aussi l'aîsément & commodité qu'ils auroient de ce faire dudit lieu de Gayette en hors.

SIRE, j'en advertis dernièrement à diligence M. le Maréchal de Foix, & aussi M. le Gouverneur de Gennes; j'espère qu'ils y douront bon ordre.

SIRE, je prie le Créateur vous donner très-bonne vie & longue.
De Rome ce 22 jour de Juin. Votre très-humble sujet & serviteur,
J. de Pins.

AUTRE du même, au Roi. 29 Juin.

SIRE, quant à votre seconde
 Lettre du XIII^e. de ce mois à
 ordres touchant l'homme Espagnol dont votre plaisir a été m'écrire ces jours passés, par autres mien-
 nes vous écrivis comme il avoit été à moi, pour se informer si je avois point eu aucune charge de Vous pour l'affaire dont en passant par Blois vous avoit parlé.

Sçavoir si ce ne seroit point Perrand de Velasco, Doyen de Compostelle, duquel j'ai rapporté une grande Pièce ci-de-
 vant.

SIRE, hier après avoir eu les Lettres que votre bon plaisir a été me faire écrire, j'ai parlé à lui, & lui ai montré vos dites Lettres, dont m'a semblé être fort content,

& étoit fort esbahi que non avoit aucunes nouvelles. Finablement, SIRE, m'a dit que vous écrive comme Toledé & autres Cités persévèrent en leur tumulte, & que la Congrégation de l'Eglise Spagnolle étant à Madrid a sequestré les fruits de l'Archevêché dudit Toledé contre le Cardinal de Croy, & que l'on parle de faire nouvelle élection par le Chapitre dudit Toledé, à quoi le Duc de l'Infantasco parlant à force d'armes & de promesses pour un de ses enfans. Le Conseil d'Espagne, & le Cardinal de Tortose s'en sont allés vers ledit lieu de Madrid, pour voir s'ils pourront faire cesser ledit tumulte, lequel le Roi Catho-

lique craint fort, & auffi fait l'en pareillement ici. Notre Saint Père a envoyé quérir ledit homme, pour s'informer avec lui qu'est la cause dudit tumulte, & lui a commandé lui écrire de par lui que certaine grace faite audit Roi Catholique en grand préjudice du Clergé, seroit incontinent révoquée; mais il lui semble que Sa dite Sainteté a fort grand regard au vouloir dudit Catholique: pourquoi, SIRE, se excuse n'avoir pû faire ce qu'il avoit promis, & même craignant être suspect à Sa Sainteté, pour le grand tort & injustice qui lui a été faite en cette Cour.

SIRE, dit outre que de peur des

choufes fufdites , ledit Cardinal de Croy changeoit fon Archevêché à l'Evêché de Burgos en Efpagne , & qu'à fon avis , SIRE , fi l'on ne tient la forme de faire dont il vous a autrefois parlé , qu'il y aza peu à faire que le tout par fin de compte ne redonde au profit & utilité dudit Roi Catholique.

SIRE , dit outre que vous pouvez aifément connoître qu'il vous a toujours dit vérité , car il en eft trop plus advenu que pour lors ne vous avois prédit. Bien m'a, SIRE, prié vous fupplier entre vous deux & que par autre voie votre Rèaume fût en bonne paix & sûreté , dont il feroit très-joyeux ; que en

ce cas de votre grace vous plaise n'être mal content , si par quelque moyen il cherche avoir la faveur de son Prince pour son profit & utilité particulière ; ce que toutes fois jamais ne fera , s'il est adverti que votre plaisir soit prétendre aux chouses dessus dites , quelles il m'a au long communiquées , & m'a prié & persuadé le plus fort du monde d'en parler à Notre Saint Père. Je li ai dit que je n'oserois le faire sans votre commandement & commission expresse, mais que volontiers je dépêcherois un Courier exprès , qui s'en iroit à toute diligence & seroit bien-tôt devers Vous , dont il a été content , &

m'a prié, SIRE, vous écrire & supplier que votre bon plaisir soit, à la plus grande diligence que faire se pourra, nous faire entendre votre bon vouloir, & ce que votre bon plaisir fera qui se y fasse.

SIRE, je prie le Benoît Fils de Dieu vous donner très-bonne & longue vie. De Rome, ce jour S. Pierre.

SIRE, je suis adverti que depuis peu de jours en - çà Notre S. Père est fort pressé de l'Ambassadeur d'Espagne de se déclarer du tout François ou Espagnol, & que des offres que premièrement lui étoient faites ou conditions par lui demandées, & depuis remises à la
venue

venue dudit Ambassadeur , de présent ne s'en parle plus , que premièrement il n'ait fait la susdite déclaration ; pourquoi , SIRE , je suis admonesté vous écrire que votre plaisir soit y adviser & toujours l'entretenir par Lettres , ou autrement comme votre bon plaisir sera. Votre très-humble & très-obéissant sujet & serviteur. J. de Pins.

SIRE , je crois qu'êtes bien adverti qu'elles étoient les susdites conditions , c'est de bailler deux états de sept mille ducats chacun par an au Reaume de Naples , & dudit Pays pouvoir tirer grosse quantité de froment ; le tout jusqu'à la somme de vingt - cinq à

130 ÉLOGE HISTORIQUE
trente mille ducats , tant les Etats
que ladite Traitté ; mais le princi-
pal est de créer un Vicaire Impé-
rial à Fleurence & Terres & Sei-
gneuries d'icelle , au plaisir & vo-
loir de Sa Saincteté.

6 Juil.
let. *AUTRE du même, à Madame.*

MADAME , depuis mes
dernières Lettres écrites ,
n'est rien survenu d'importance
dont je vous scusse advertir , sinon
que Notre Saint Père fait toujours
bonne chère ; mais ce n'est pas sans
quelque sollicitude & anxieté pour
le grand desir qu'il a de sçavoir &
entendre quelle fin & conclusion
les choses prendront par - delà. Sa

Saincteté desire auffi fort ſçavoir ſi le Gentilhomme qu'il a plû au Roi écrire vouloir envoyer , eſt point encore parti , ne quant il arrivera ; & à ces fins Meſſire Jean Mathée , ſon principal Sécretaire, a été ici deux fois devers moi , feignant toutes fois autre choſe ; mais à ce que j'ai vû , pour ſe informer ſi je ſçavois qui étoit le Gentilhomme , s'il étoit encore parti, ne quant il arriveroit ; à quoi j'ai répondu que je ne ſçavois qui étoit ledit Gentilhomme, mais que j'eſpérois qu'il arriveroit bien-tôt , faite la vûe du Roi & du Roi d'An-
Je crois que c'eſt M. de S. Marſant.
gleterre.

MADAME , je crois que vous

aurez été advertie comme ces jours^z passés un grand nombre de Fustes Morefques se jetterent devant Rege, Cité de Poulhe, où par emblée entrèrent & firent grand meurtre, & principalement de femmes, & finablement amenèrent cent cinquante ou deux cent pouvres Chrétiens; & depuis arfoir font venues nouvelles comme vingt-cinq Fustes, & deux ou trois Galeres, qui dit Turquesques & qui Morefques, se sont venues jetter dans l'Isle d'Isle, & ont pris une Tour de la Ville, laquelle encore tiennent par force. Dit l'on aussi qu'un apellé le Roi des Larons, accompagné de quatre ou cinq cens hommes, est entré d'em-

blée dans la Cité de Capoa , & là
 a mis le Gouverneur de ladire Vil-
 le & quelques-autres avec lui , &
 & depuis un Comte de suite, nom-
 mé assez grand Seigneur
 audit Pays , venant ici pour pren-
 dre à femme une nièce du Pape ;
 sœur du Cardinal Salviaty de Fleu-
 rence , a été sur les chemins par
 seldits Larrons détrouffé , & com-
 bien que par le Viceroi lui fût en-
 voyé promptement du secours ;
 toutes fois si y a il perdu de XIII
 Mulets qu'il avoit , les dix.

MADAME , l'on dit aussi que
 au Reaume de Naples a été fait
 oſtroy de cent mille ducats au
 Roi Catholique , dont ci - avant

vous ai écrit , payables dans trois ans ; à sçavoir est , cent mille pour tout le mois d'Août prochainement venant , & les autres d'an en an consécutivement.

MADAME , aujourd'hui a été faite l'expédition en Consistoire , de l'Evêché de Plaifance , pour le Cardinal d'Yorck.

MADAME , je prie le Benoît Fils de Dieu vous donner très-bonne & longue vie. De Rome le 6^e. de Juillet. Votre très - humble & très-obéissant serviteur. J. de Pius.



*LETTRE au Roi, sur le dos de
laquelle est écrit, M. de Medicis,
22 Mai.*

SIRE, très-humblement me
recommande à la bonne grace
de votre Majesté.

SIRE, Jehan de Pins, votre
Conseiller & Ambassadeur auprès
de Notre Saint Père, m'a écrit
& envoyé les Lettres qui s'adres-
sent à moi de part de Votre Ma-
jesté, me signifiant la commission
qu'il a d'icelle de me communi-
quer & conférer ses affaires, com-
me à bon & fidel serviteur de Vo-
tre Majesté, laquelle peut être as-
surée que nonobstant mon absence

de Rome, ne laisserai de m'employer, & faire autant au service d'icelle, par Lettres & par mes Gens que je tiens auprès de Notre Saint Père, que si j'étois présent; ce que j'ai signifié audit votre Ambassadeur, afin que en toutes occurrences il m'averte de ce qui sera requis & se pourra faire par moi aux affaires de Votre Majesté pour m'y employer, ainsi que j'ai accoutumé, & que de ce faire suis tenu & très-obligé.

SIRE, je supplie le Benoit Créateur qu'il vous doint bonne vie & longue. Ecrit à Rome ce 22 de Mai, ainsi signé. Votre très-humble serviteur. Fr. VisChancelier.

LETTRE de Mr. de Pins , Am-
bassadeur du Roi à Rome , du pre-
mier Juin.

1 Juin
 1520.
 vol. 30,
 Mélan-
 ges, f.
 5313.

SIRE, ces jours passés vous ay
 descript de la venue de Messire
 Raphaël de Medicis d'Alemagne ,
 & les grands offres & partis que
 lui, ensemble l'Ambassadeur du
 Roi Catholique, ont faits & font
 encore tous les jours à Notre S.
 Père, & des trafiques qu'ils me-
 nent & paroles qu'ils sèment par
 cette Ville; aussi ay si pareillement
 de l'argent que par banque a été
 envoyé audit Ambassadeur en cer-
 te Ville, de la somme duquel en-
 tre les plus grands, je trouve diver-

ses opinions, qui dit trente mille, qui vingt mille, & qui disent dix mille. Et des dix mille il n'y a nul doute ; car j'ai parlé à deux Banquiers qui en ont déboursé la plupart. La cause pourquoi ledit argent a été envoyé, je ne la puis bonnement résoudre. La commune voix est, que c'est pource qu'un peu avant la Pentecôte ledit Ambassadeur eut quelque parole assez rude avec Notre Saint Père, à cause de quoi a envoyé à Naples pour faire venir ladite somme, afin que si besoin étoit, pût mettre aux champs quelque nombre de gens pour donner terreur à Sa Sainteté.

SIRE, je crois que avez été adverti de l'affinité & alliance que Sadite Saincteté seute faire avec les filles des Seigneurs Marc - Antoine & Prosper Colonne, avec ses petits-neveux, promettant ledit Prosper faire Confalonier, & ledit Marc Antoine Colonne, Capitaine-Général de l'Eglise. J'avoit que comme par ci-devant, SIRE, souvente fois vous ai escript Sadite Saincteté en soit bien avant avec le Marquis de Mantouë, & jusques à lui en avoir fait un Brief. Toute fois si ladite alliance se conclud, je crois faudra qu'il ait patience.

SIRE, l'on interprete ici ladicte alliance en beaucoup de sortes;

Les uns disent que Sadite Saincteté l'a fait afin que si elle suit votre parti, comme plusieurs espèrent, par le moyen dudit Prosper Colonne, elle affoiblisse ledit Catholique, en lui ôtant toute la faction Colonoise. Les autres, & ceux qui pensent voir plus clair, disent que c'est afin de joindre Ursins & Colonois ensemble à ce que Sadite Saincteté se fasse forte, & ne soit contrainte se déclarer, ni suivre l'un ni l'autre parti. Toute fois, SIRE, je suis sûr que vous sçavez la vérité du tout; car M. le Comte de Carpy sçait & entend bien toutes ces choses, lesquelles suis sûr ne vous aura point celées; & ce que, SIRE, vous en escript, n'est

que par maniere d'advis , esperant que par mondit sieur le Comte ferez du tout au vrai & plus ample-ment adverty.

SIRE , pour le présent n'y a autre chose dont vous sçusse advertir, mais de ce qui surviendra mettray toujours la meilleure peine qui me fera possible vous faire sçavoir à diligence.

SIRE , pour le présent n'y a autre chose. Je prie le Créateur vous donner toujours très-bonne vie & longue. De Rome ce premier jour de Juing. Votre très-humble , très-obéissant sujet & serviteur. J. de Pins. L'adresse est au Roi mon Souverain Seigneur.

4 Juin 1521. *LETTRE du Sieur de Pins , Ambassadeur à Rome , au Trésorier Robertet.*

MONSEIGNEUR , toujours très - humblement à votre bonne grace me recommande.

MONSEIGNEUR , je vous ay ces jours passez escript par deux ou trois fois de quelque grosse somme d'argent que avoit été icy envoyée à l'Ambassadeur du Roi Catholique ; je me suis efforcé de trouver & sentit à quelles fins , & aujourd'hui suis été adverti que toutes les nuits passées les Adornes & leurs adhérens sont conti-

nuellement allés & venus à la maison dudit Ambassadeur, & qu'ils mènent ensemble quelque grosse trafique, & que ledit Ambassadeur à grosse instance & diligence a fait lever ledit argent des bancs où il le devoit prendre. Jaçoit que d'aucuns disent que son argent des ventes faites au Royaume de Naples, qui me fait présumer que ce que depuis m'à été dit par un Personnage de grosse étoffe & autorité, soit vrai, c'est qu'ils tâchent faire quelque surprise sur Gennes, qu'il semble seroit chose assez facile qui ne s'en prendroit garde, veu ledit argent & les gallées qu'ils ont prêtés, & assés bon nombre de gens

dans Gayette & aux environs ; à cause de quoi j'en ai à toute diligence adverti M. de Lescun , & M. le Gouverneur de Gennes , afin qu'ils y ayent l'œil.

MONSEIGNEUR , je prie, &c.

De Rome , ce 4^e. jour de Juing.
 Votre très-humble serviteur , De
 Pins.

*LETTRE du Cardinal de Boissy ,
 au Trésorier Robertet.*

MONSIEUR le Trésorier,
 j'ai tant fait par mes journées , que hier soir je gagnai la maison de Monsieur d'Auxere , auquel lieu je commençai fort à me amander , & espere petit-à-petit

ait recouvrer mon goût , & mes
 bonnes jambes. Je vous envoie
 unes Lettres que j'ai reçues de Ro-
 me , de Maître Robert , mon Sé-
 crétaire , lesquelles vous prie com-
 muniquer à M. l'Admiral , & par
 icelles vous connoîtrez qu'il ne se
 faut plus adresser au Comte de
 Carpy pour mon affaire ; à cette
 cause , si mondit sieur l'Admiral
 & vous advisiez d'en faire quelque
 dépêche , est beaucoup meilleur se
 adresser à Mons. de Pins ; car à
 tout le moins il fera entendre au
 Pape ce que l'on lui mandera ; car
 ou ledit Carpy n'en veut rien s^e. Je
 vous recommande le dit affaire ;
 car je vous promets que j'en suis

fort ennuyé. Au demourant vous prie me faire souvent sçavoir des nouvelles, & spécialement d'Angleterre; car l'on en dit ici de merveilles du Roi & de son Cardinal d'Yort.

De Sommenoyre, ce pénultième jour de Juing. Signé le tout votre ami, le Cardinal de Boisy.

27 Juil. *LETTRE de Monsieur l'Amiral,*
 let 1521 *au Roi.*
 Vol. 31
 Mélanges, f.
 1913.

SIRE, en ce lieu d'Ostun ay trouvé la poste venant d'Italie, & veu deux longues Lettres que vous écript M. de Carpy, par laquelle il vous rend compte des choses passées d'entre Notre Saint

Père & Vous, se fondant sur si mauvaises & petites raisons, que l'on ne sçait où s'en attacher, comme il vous plaira voir par lesdites Lettres; à quoi, SIRE, il me semble être bien aisé à lui répondre, sans lui faire si longs discours, étant venues depuis les choses aux termes en quoi elles sont en ce côté-là; & pour ce, SIRE, qu'il demande par l'une des Lettres qu'il vous écrit, s'il vous plaît que en la présence de M. de Pins il fasse brûler les Traités dernièrement faits entre Sa Sainteté & Vous, je suis d'avis, SIRE, que on lui réponde qu'il le fasse ainsi; car cela fera bien penser quelque chose à

N. S. Père ; & davantage que tout d'une venne il fasse brûler ceulx qui en sont cause , & je croi qu'il le trouveroit lui - même bien avant dedans le feu.

SIRE , parce que vous escript Monsieur de Lescun , il vous plaira voir les demandes que fait le fleur Francisque - Marie , que je trouve si déraisonnable , que cela me fait penser que vous trouverez bon que on lui réponde roidement qu'il vous semble que c'est assez fait pour lui , que avec votre faveur il puisse être remis en son état d'Urbin , sans faire autres demandes nouvelles ; & quand il y aura pensé , je crois , SIRE , qu'il se contentera bien de cela ; & est

ce que je vois qu'il s'y doive faire pour raison.

SIRE , par ce que vous écrit M. de Lautrec , entendrez que la dépense de ce mois prochain en ce cousté-là sera grosse : il me semble SIRE , que devez parler aux gens de vos Finances , pour y donner tel ordre qu'il n'en puisse venir inconvenient, mesmement pour le payement des Souiffes , qui est de l'importance telle que vous savez.

SIRE , jeprie Dieu vous donner & longue & bonne vie. A Orléans ce 27^e. jour de Juillet. Votre très-humble & très-obéissant sujet & serviteur. Signé l'Amiral.

L'adresse au Roi mon Souverain
Seigneur.

7 Août, *LETTRE de M. de Pins, Ambassa-*
 & 6139. *deur du Roi à Rome, à Monsieur*
Robertet.

MONSEIGNEUR, toujours
très - humblement à votre
bonne grace me recommande.

MONSEIGNEUR, je vous ay
par plusieurs fois escript l'état &
force des choses de pardeça, &
comme il n'est à nulle permis ne
loisible de rien escrire qui touche
l'Etat; & quand bien l'on en escri-
roit quelque chose, je suis sûr que
toutes les Lettres sont retenues,
comme croy auront été les mien-

nes jusqu'icy , veu qu'il y a deux mois ou plus que je n'ai eu aucune réponse de chose que j'aye écrit.

MONSEIGNEUR , je vous ay déjà picça fait sçavoir la prinse de Nicolas Rince , qui n'est encore élargi : j'en suis allé parler ja deux ou trois fois à Notre Saint Père , & aussi a M. le Comte , autant ou plus de son cousté. Sa Saincteté nous fait toujours réponse qu'Elle le fera élargir ; mais qu'Elle veut sçavoir quelque chose de lui. Jusqu'icy il n'a eu autre déplaisir.

MONSEIGNEUR , je prie le Créateur vous donner très-bonne vie & longue.

De Rome le 7^e. jour d'Août.

feroient empêchées tant que la guerre dureroit.

MONSEIGNEUR , Nicolas Rince , de la prinle duquel je vous ay par-ci-devant plusieurs fois escript , a été finablement relaxé, & ne lui a été fait ne mal ny déplaisir , outre l'ennui de la prison.

MONSEIGNEUR , d'autres nouvelles je ne vous sçaurois écrire, sinon que je veuille que mes Lettres soient retenues ; & aussi pour le présent n'y a autre chose dont vous sçussé advertir , sinon que l'on fait ici tous les efforts possibles à trouver argent ; mais ce n'est si fort aisé que l'on pourroit dire. De Rome , signé votre très - humble serviteur.

12 Oc-
tobre ,
vol. 33
des Mé-
langes ,
f. 7137.

*LETTRE de Madame, à Monsieur
le Trésorier Robertet , du 12^e.
Octobre.*

MONSIEUR le Trésorier , il est venu icy un homme de M. de Pins , qui est Ambassadeur pour le Roi à Rome , qui a apporté un long discours que j'ai fait déchiffrer à Babou ; celui même qui l'a apporté le vous porte , pour le faire veoir au Roy. Vous entendrez par icelui que les affaires du Pape ne vont pas si bien qu'il voudroit ; car il y a un mois & demi qu'il ne parloit pas ce langage. Je sui assuré que devant qu'il soit

long-tems que ceux de Flandres n'en feront pas moins , attendu la prospérité des affaires du Roy qui n'empirent pas , par ce que vous verrez qui est présentement venu de Suisse. A tant vous deis adieu , Mr. le Trésorier , qui vous ait en sa garde. Esript de Senlis ce XI^e. d'Octobre. Signé Loyse , & plus bas Babou.

*LETTRE de M. de Pins , à M.
d'Alluye.*

MONSEIGNEUR, j'ai reçu
la réponse qu'il vous a plu
m'envoyer , sur le propos de la-
quelle pour le présent ne vous puis

9 No-
vembre
15.... à
exami-
ner si
c'est
1521 ou
20. f.
7383.

156 ELOGE HISTORIQUE

autre chose écrite, fors que l'homme à qui j'ai affaire n'est en Ville; mais il il fera an nuit ou demain au dîner pour le plus-tard, & parlé que j'aye à lui, vous advertirai à diligence de tout ce que j'aurai trouvé, ja soit que je y aye bien peu d'espérance, ainsi que dernièrement j'ai écrit au Roi, & Ma Dame, ne sçai si auront eu mesdites Lettres. J'ai aussi par cy-devant souvent écrit audit Seigneur & à ladite Dame; mais ad ce que je puis entendre, mes Lettres sont été perdues; car comme mon homme m'a dit le Roi a demeuré trois mois sans point avoir de mes nouvelles. Je vous promets, MON-

SEIGNEUR, que ce n'a pas été ma faute, car je y ai fait tout ce qui m'a été au monde possible; & encore que je n'eusse chose de grande importance, pour ce que je n'ose aller en nulle part, & nul n'aue venit à moi; toutes fois si me suis - je toujours efforcé faire sçavoir audit Seigneur tout ce dont j'ai pû avoir notice: mais je vous promers que c'est pitié d'être en ces tems par - deçà, pour les grands soupçons qui y sont & la crainte que chacun y a.

MONSEIGNEUR, je vous ai par cy-devant escript ce qui avoit icy été fait touchant la démembration de l'Évêché de Bayonne, duquel

l'on a osté tout ce qui tenoit au Pays du Roy Catholique , & vous ay aussy écrit comme l'on est aprez pour remettre sur le Bureau , à la Requête dudit Catholique , la démembration de l'Archevêché de Lion & Evêché de Grenoble, pour erriger en Evêchez Bourg en Bresse & Chambery ; mais ad ce que je puis entendre , les gens de M. de Savoye ont sollicité cette affaire vers l'Ambassadeur d'Espagne , & l'y en font faire la poursuite. Ledit Ambassadeur est aussy après pour ôter à Tournay & à Terrouanne les Villes de Yppres & de Gand , & toutes deux les faire ériger en Citez. J'ai fait au tout ce

que m'a été possible, tant envers Notre Saint Pere que envers M. le Cardinal Santiquar : je ne sçai ce que s'enluyra ; mais je me doute, si le tems ne nous ayde, l'on ne fera guerres chose au profit du Roi. J'en feus encore hier derechef à Monf. de Santiquar, & en parlant avec lui, se retourna vers ung Crucifix, étant en sa chambre, & me jura par icelui, que tant que tant que touche Tournay & Therouanne, deux ans avoient passés qu'il n'en avoit ouy parler ; mais dudit Bourg & Chambery, le jour même l'on lui en avoit fait grosse instance.

MONSEIGNEUR, je prie l'

160 ELOGE HISTORIQUE
Créateur vous donner très-bonne
& longue vie. De Rome le neuvième
jour de Novembre.

Votre très-humble serviteur. Signé J. de Pins.

12 Décembre
1521 ,
V. 34 ,
Mélanges , 5.
7523.

*LETTRE du Sieur de Pins , à M.
d'Alluye, Trésorier de France , du
12 Décembre.*

MONSEIGNEUR , toujours
très - humblement à votre
bonne grace me recommande.

MONSEIGNEUR , en ensui-
vant ce que je vous ai dernière-
ment écrit , la pratique des Espa-
gnols & Colonnaïs est plus grande
que ne fut oncques , & n'ont
point honte de se vanter publique-
ment ,

ment , que par une voye ou par autre , ils feront payer à leur plaisir , cômme , MONSEIGNEUR , vous plaira veoir plus amplement par les Lettres que j'en écris au Roi. Ils font semblant de tascher fort sur le Cardinal de Medicis ; mais Messieurs les Cardinaux anciens & leur suite , sont bien déliberez jusques ici de obvier de leur puissance que succession ne se fasse à l'Eglise ; & pour ce faire, depuis deux jours ont fait publiquement en pleine Congrégation , lire la Bulle du Pape Jules , par laquelle est deffendu que nul Pape soit élu par simonie , & en la présence de dix ou douze Prélats témoins , &

de deux Notaires Apostoliques ,
 jurerent tous l'ung après l'autre ,
 de la garder & observer de point
 en point , & de ne venir au con-
 traire. Ce que aussi ont délibéré
 faire ung autre coup en la présence
 de tous les Ambassadeurs des Prin-
 ces , avant que entrer au Concla-
 ve ; & si ainsi le font , j'espère que
 les choses n'iront que mieux.

MONSEIGNEUR , je prie le
 Créateur vous donner très - bonne
 vie & longue.

De Rome ce douzième jour de
 Décembre. Votre très-humble ser-
 viteur J. de Pins. *Et l'adresse est.* A
 M. le Baron d'Aluye de la Guier-
 che , Conseiller du Roi & Trésor-
 rier de France.

LETTRE du Sieur de Pins à M. 16 Dé.
d'Alluye , Trésorier de France , du cembre
 16 Décembre. 1521. f.
 7551.

MONSEIGNEUR , je me re-
 commande très-humble-
 ment à votre bonne grace.

MONSEIGNEUR , pour ce
 que je suis contraint hastivement
 depescher cette poste , & que der-
 nièrement vous ay plus au long
 écrit de toutes choses , pour le pré-
 sent ne vous ferai plus long pro-
 pos , & vous plaira le tout veoir
 par les lettres que je écris au Roy ;
 vous priant , MONSEIGNEUR ,
 que votre plaisir soit ce que ledit

Seigneur fasse haster Messieurs les Cardinaux François ; car si Dieu nous fait la grace que seulement deux d'entré eux puissent venir, j'espere que les affaires du Roy se porteront bien par-deçà , & d'autant plus si tous y viennent, veu qu'ils ont bon loisir de ce faire, & pourront venir par le chemin de Gennes seurement à Luques.

MONSEIGNEUR, je prie le Benoist Créateur vous donner très-bonne & longue vie. De Rome ce xvi Décembre.

Votre très-humble serviteur. Signé J. de Pins. *Et l'adresse est.* A Monseigneur, Monseigneur le Baron d'Aluye & de la Guierche,

DE JEAN DE PINS. 165
Conseiller du Roi & Trésorier de
France.

LETTRE du Sieur de Pins, Ambaf-
sadeur du Roi à Rome, au Tréso-
rier Robertet.

7 Jan-
vier
1522.
vol. 35
Mélan-
ges, f.
8047.

MONSEIGNEUR, toujours
très-humblement à votre
bonne grace me recommande.

MONSEIGNEUR, j'ay reçu
les Lettres qu'il a plû au Roy me
faire écrire de Paris, du xxvi^e. du
passé; ensemble aussi les Lettres de
créance, tant à M. le Cardinal
d'Yvrs que autres Cardinaux, &
aussi à Messieurs les Ursins; mais
pource que mesdits Sieurs les Car-

dinaux étoient déjà entrés au Conclave, ne m'a été possible leur donner lesdites Lettres de créance à tous : toutes fois j'ai trouvé façon d'y faire entrer la Lettre que Monsieur le Cardinal de Lorraine leur escrivoit , & aussi une mienne, par laquelle je les priois de par le Roy, leur signifiant que ainsi le m'avoit commandé faire , que leur plaisir fût surseoir l'élection jusques à la venue de mesdits Sieurs les Cardinaux de France ; ce qu'ils ont fait jusqu'ici ; mais non pas sans grosse peine ; car d'autant que ceux qui desitent leur venue , s'efforcent de prolonger , d'autant les Adversaires précipitent.

MONSEIGNEUR, tout à cette heure font venues Lettres au Colliège, comme le Duc d'Urbain, accompagné des enfans de feu Paulo Baillon & du sieur Camille Urfin, qui y avoit mené trois mille hommes, font entrez dans Perouze par force, jaçoit n'y ait eu grande resistance, & n'y font morts que neuf ou dix personnes, & si y avoit cinq mille hommes de guerre que les Florentins, à la Requête du Cardinal de Medicis, y avoient envoyés : mais les Sieurs Gentil Baillon & Paulo Vitellose, font retirez de bonne heure, & par une autre porte s'en font fouïs à Civita de Castello. M O N S E I-

G N E U R, je vous assure qu'ils ont eu belle paour, que ce qui a été fait dans ledit Perouze ne se fasse de Brief à Siena & à Florence; dans ledit Florence n'a que deux mille hommes du Pays, deux cent Suisses & cent Chevaux - Légers, que Janin de Medicis y a menez, & dans led. pieva a mille hommes du Pays Florentin, & n'a guerres qu'ils avoient envoyé à Messire Jean - Emmanuel le prier qui leur envoyat un homme pour la tenir au nom du Roi Catholique son Maître; ce qu'il a fait: mais je me doute qu'il n'y fera pas grand séjour.

MONSEIGNEUR, pour ce que suis seur que verrez les Lettres

DE JEAN DE PINS. 169

que j'écris au Roy , ne vous feré plus longue Lettre , pour non user de redictes.

MONSEIGNEUR , je prie le Créateur vous donner très-bonne vie & longue.

De Rome ce sept Janvier, & au bas , votre très-humble serviteur , J. de Pins.

*LETTRE du Sieur de Pins , Ambas-
sadeur du Roi à Rome , au Trésorier Robertet.*

9 Jan-
vier
1522.

MONSEIGNEUR , aujourd'hui a été publié Pape , Monsieur le Cardinal Adrien , & a pris le nom d'Adrien VI^e.

170 ELOGE HISTORIQUE

MONSEIGNEUR, je prie le Créateur vous donner très - bonne vie & longue. De Rome ce neuf Janvier : *Et au bas*, votre très-humble serviteur, J. de Pins. *Vol. 40, f^o. 99.*

8 Fé-
vrier.
Vol. 37,
Mélau-
ges, f.
9447.

LETTRE originale de M. de Pins, à Monseigneur, Monseigneur le Chancelier du Prat.

MONSEIGNEUR, toujours tant & si très-humblement que faire puis, à votre bonne grace me recommande.

MONSEIGNEUR, Notre S. Père m'a tout à cette heure envoyé Messire Jean Mathée, son Secre-

taire , pour me dire comme Sa Saincteté avoit été pour vrai advertie que les Espagnols , dont je vous ai souvent par cy - devant escript , se renforçoient toujours de plus-en-plus , & marchaient à diligence , & que le Marquis de Pesqueres , leur Capitaine - Général , étoit parti de Naples , pour s'en aller devers eux , & y conduire cinq cent hommes d'armes , & que Sadite Saincteté s'étoit mise en son devoir , & efforcée par toutes voyes de les faire retirer , & se demettre de cette empreinte ; ce que ne lui avoit été en aucune sorte possible ; à cause de quoi ,
MONSEIGNEUR , Sadite Sainc-

teté avoit été contrainte pour la deffense & thuition de ses Etats, soudouer six mille Suiffes; ce que Elle n'avoit voulu faire sçavoir, afin que je en advertisse le Roy & aussi Monseigneur de Lautrec, auquel pareillement voulusse escrire, & le prier de sa part, que son plaisir fût vouloir faire donner ordre, tant aux bateaux sur le Po que aussi aux vivres pour le passage desd. Suiffes, & que au surplus aussi voulusse faire tenir les Gend'armes en ordre, pour s'en aider si besoing étoit, comme, MONSEIGNEUR, Sadite Sainteté dit avoir au Roy sa parfaite fience.

MONSEIGNEUR, je m'en suis

incontinent allé devers Sadite Saincteté, pour lui dire que ne falloit doubtat de rien, car comme je sçavois qu'Elle étoit bien advertie, & que aussy lui dis dernièrement que feus devers Sadite Saincteté, Elle trouveroit ledit Seigneur tousjours avec les Gendarmes, & toutes les forces prestes à son ayde & secours, & que quand son plaisir eût été l'en advertir, & faire entendre que eût eu assez de gens de pied, n'eût été besoing entrer en dépense desdits Suisses; car il y eût donné bonne & prompte provision. Sadite Saincteté me fist réponse, que de ce étoit bien advertie, & aussy Elle avoit audit Seigneur toute son

esperance ; mais pource qu'Elle se veoyoit si fort pressée desdits Espagnols , & que les gens de pied dudit Seigneur à son avis ne pourroient si - tôt être prêts comme lesdits Suisses , à cette cause Sa dite Saincteté les avoit envoyés quérir.

MONSEIGNEUR , je prie le Créateur vous donner très-bonne vie & longue.

De Rome ce huitième de Février.

MONSEIGNEUR , quelque émotion de guerre qu'il y ait , tout le monde fait icy bonne chière , & n'y vois trop grand semblant de peur. Le Prieur de Cappa , que vous ay dernièrement escript que

Sadite Saincteté avoit envoyé à Naples , n'est encore de retour , & n'en a Sadite Saincteté aucune responce , au moins que j'aye peu sçavoir.

Votre très-humble & très-obéissant serviteur. J. de Pins.

LETTRE de Charles VIII. à Barthelémy de Pins , Capitaine des Bannes de l'Artillerie.

Monsieur de Pins , étant informé que le Maréchal de Guerdes * a bien à besoigner de vous pour diverses entreprises & affaires , qu'il a par-déla & en Picardie pour moi. Cette reçûe , je

* de la
Ma-son
de Cre-
veceur

176 ELOGE HISTORIQUE

vous prie qu'incontinent & en toute dilligence vous alliez trouver lui pour aviser ensemble à me faire quelque bon service , & faites hâter toute l'artillerie, poudres & autres matieres que j'ai donné ordre faire mener de Tours , Orleans & Paris à Amiens ; & que vous alliez en toute dilligence devant. Etant de plus bien sur que par tout où vous ferez , ne tiendra pas à vous^s que je ne sois bien servi , vous menez avec vous bons & bons Canoniers , &c.

Aux Montels - lez - Tours le V Novembre 1486. signé CHARLES.

II^e. Lettre du même Roi , audit Barthelemy de Pins , de l'an 1494.

CHer & bien - aimé , Nous envoyons présentement notre amé féal Concciller & Chambelan , le Sieur de S. André , à mon Pays de Languedoc , auquel avons ordonné expressement , & chargé de pourvoir par tout bon moyen à la garde sûre de mon Pays de Languedoc. Et pour ce voulons & vous mandons bien expressement , que vous ayez à faire entre vous & ledit Chambelan bien garder & ordonner de tout ; & croyez de plus de ce que de par Nous il vous

178 ÉLOGE HISTORIQUE

dira , & vous employez entièrement à nos affaires.

Signé CHARLES

A Lion , le 28 Janvier 1494.

*LETTRE de Louis XII, à Barthelemy
de Pins , Capitaine des Bandes de
l'Artillerie , & son Chambellan ,
en 1499.*

Monsieur de Pins, vous vous
rendrez incessamment vers
notre Cousin le Comte de Nevers,
Gouverneur de Bourgogne , & y
menez nombre de Canoniers pour
la garde dudit Pays ; & vous ver-
rez ensemble ce qu'il y aura à fai-
re. Au surplus vous lui obéirez

DE JEAN DE PINS. 179

pour ce que de par Nous il vous
ordonnera.

Signé LOUIS.

A Lion, le 23 Juillet 1499.

*Autre Lettre du même Roi, à Bar-
thelemy de Pins, du 11 Janvier
1503.*

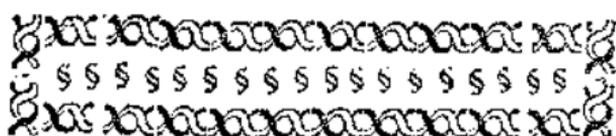
M Onsieur de Pins, comme le
Général du Languedoc est
présentement occupé par - delà,
& qu'il ne peut cette année tenir
les Etats, ayant à besoigner ail-
leurs pour mon service; j'ai donné
charge au Trésorier Rotreux de
regarder avec le Sénéchal de Car-
cassonne & vous, les réparations

Mij

180 ELOGE HISTORIQUE
qui restent à faire à Narbonne &
audit Carcassonne , afin de m'en
avertir , pour après y ordonner, &
que vous n'ayez à vous retirer de
Narbonne pour regarder à tout ;
& n'y ferez faute. Donn      Blois ,
le 11 Janvier 1503.

Sign   LOUIS.



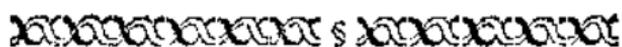


JOANNES PINUS TOLOSANUS,
doctissimo & eruditissimo Viro
Joanni - Baptiste Pio. S.

PLUSCULOS ante menses,
 cum ab studiis nostris feriatis,
 aut nihil, aut parùm agerem, ne
 suaptè satis naturâ tardum & hebes
 ingenium nostrum longiori otio ac
 situ marcesseret: Divæ Catharinæ
 Senensis, vario & vernaculo exem-
 plari adhibito, simul & nuper
 clarissimi viri Philippi Beroaldi,
 Præceptoris nostri vitam velut of-
 citantes & ludibundi latinam fe-
 cimus. Quam dum amicorum non-

nullis recitarem; hique eam satis sibi placere dicerent: minimè sanè prius apud nos, cum precibus, tum & sæpè conviciis agere destiterunt ut librariis traderem, quàm quo volebant nos præcipientes ac transversos impegerint. Nam quid durius apud hos perviciæ & ingritudinis, quàm apud reliquos famæ & ingenii periculum videbatur hoc quantulocumque futuræ famæ dispendio, gravem illam & asperam nobis auferendam molestiam duximus: eisque quod petebant polliciti sumus: sed eâ lege tamen & conditione ut consulendi tui liberum nobis integrumque permitterent. Quare dum adhuc

mutandi consilii occasio ac poenitendi locus datur : ad te libelli partem misimus. Cætera in eum gustum facile promittentes , ut tu , pro tuâ in nos singulari benevolentia , proque summâ integrâque bonarum omnium artium ac litterarum censurâ commoneas , quid in eâ re nobis faciendum existimes : & num comprimi potius cohiberique domi libellos , an temerè palamque prodi consultius censeas. Quidquid in partem utramque jufferis libenter annuam ; sanèque potiùs in hac re consilium tuum , quàm illorum in nos intemperatum amorem & immodicum sequar. Vale.



JOANNES PINUS TOLOSANUS,

*Francisco Tiffardo Gallo, viro cum
Latinis, tum Græcis Litteris eru-
ditissimo. S.*

Fecit eximius & singularis tuus
in me amor ut quæ benevolè
& fideliter admones ea minus ad-
huc inducam in animum : & quò
me magis urges quò magis advo-
cas, eò multò minùs id audeam :
contraque potius ut me ipse retra-
ctem, ut me reprimam : quod tàm
etsi sincerum ac rectum judicium
tuum noverim ; tamen amorem
metuo, quod sciam quàm sæpè nu-
mero fallax & quàm incautus esse

confueverit : quàmque homines omnes , alioquin feueros & acres , in eos in quos affecti sunt sæpè remiffos & molles faciat. Ejusmodi rei sæpè nos ipfi periculum fecimus : cum amore quodam nimio cæci aliena sæpè laudantes eadem poft hac acriore judicio damnata vidimus. Cæterùm cum id tantopere petis cum tantopere flagitas : dabo vela ventis & quantulocumque ingenii remigio veëtus ; maledica & sæpè virulenta hominum judicia fulcabo. Vale.





JOANNES PINUS TOLOSANUS ,
Juris & Eloquentiæ studiosus ,
Joanni Mauroleto , Museo Turo-
nensi , Jurisconsulto & Oratori. S.
D. P.

Extrait
 des Ouv-
 vrages
 de Co-
 drus ,
 édition
 de Balle
 1540.

HAbes Maurolete suavissime
 quæ superioribus mensibus
 cum ego istic essem apud vos , te
 tantopere ac tam vehementer op-
 tare sæpè cognoveram. Liberalis
 me Hercule ac planè ingenui ani-
 mi votum , honestum atque lau-
 dabile, qui doctissimum illum, dum
 viveret ac eruditissimum homi-
 nem Urceum Codrum perpetua
 quadam apud posteros æternaque

nominis sui gloria ac fama donari concupisceres, quod & eum ita mereri cognoveras. Quid enim non merebat hominum ille omnium doctissimus ac innocentissimus? teque forte putabas ei debere aliquid, quod is te olim suavissimo gravissimoque suo illo contubernio susceptum, & Latinis & Græcis Litteris plusculos menses erudierat. Tuque ut accepti beneficii memorem, utque hominem planè gratissimum decet, parem illi sæpè, ac pœnè majorem gratiam referre conatus es: sic enim tu nobis atque aliis plerisque qui tum fortè nobiscum unà convenerant hominem palàm ac pleno quodam ore

laudare solebas : sic omni sui ex parte , cum Doctrina recondita , ac multiplici quadam poenè rerum omnium eruditione , tùm vita præfertim ac moribus privataque sua illa atque domestica vivendi ratione nobis admirabilem faciebas , ut ne illum quidem ipsum (si viveret) majorem ullam aut gloriam aut laudem fuisse postulaturum arbitrer. Sed habes inquam Maurolete suavissime , Urcei Cordi , Præceptoris olim tui libellos & monumenta litteraria, quibus ille hinc jam poenè biennio moriens & nobis & posteris nostris omnibus , verissimæ ac jam tot annos quæsitæ laudis & gloriæ firmissi-

ratum quoddam atque diuturnum Seminarium jecit. Quod tu quale, aut cujusmodi sit minime sanè potes ignorare, qui & olim illo vivente coram præsenſque guſtaveris & poſt illius gravem bonis omnibus, & in primis acerbum interitum ſic obſervaveris diligenter, ut nullas vel quarumlibet rerum quiſquillas, feces, nullaque purgamenta inexcuffa reliqueris, ſi quid optimi hominis illius uſquam fortè reconditum & occultum offenderis. Ego verò eſſe id genus facile & aperte contenderim, quod nulla unquam pruina neque fuligine, nullo frigore, nullo æſtu, ſurſum, nulla grandine, nullo

denique proprus aut vitio , aut calamitate deperiturum videatur. Firmiffima enim ea una eſt certiffimaque poſſeſſio, quæ ſuis ipſa ſuffulta ſuſtentataque viribus , nullas neque temporum neque hominum quorumquam injurias pertimeſcere ſoleat , immota , firma , ſecura , ſtabilis , ſuccoſa , recens , vivida , quæ nullo neque ſitu neque martore fordeſcit , nulla rubigine teritur , quæque nullo unquam dierum ac temporum fluxu ſolet ſeneſcere , quæ Dominum quocumque peregrè abeuntem indefeſſa proſequitur , quæ ubique hominum , ubique locorum , ubique periculorum atque deſcriminaum aſſidua

quædam atque fidissima comes affidet, vivum fovet, juvat, solatur, oblectat: mortuum quoque pristini adhuc confortii non immeritor omni cura ac studio ab omni oblivione ac tristi hominum silentio vindicat & diligenter asserit. Sed de his jam multa nimium. Tu vero anno superiore hominis illius cupiditate ac studio, sic inflammatos, sic nos incensos feceras, ut nihil unquam post hac aut cupere magis aut vehementius optare posse videremur. Quare abs te abeuntes simul atque Bononiam venimus, forte fortuna (ut fit) ejus libellos omnes in excussoris Officinam receptos offendimus. Quæ

nos tum quæso lætitia ? quod me undique gaudium pertentavit ? cœpi me hercle totus intestino quodam æstu ebullire ac effervesce, cœpi exultare pene pueriliter ac infantilibus quibusdam quasi gesticulaciunculis efferri ac desipiscere, ita vehementissimum illud desiderium meum novus hic & repentinus casus ingenti quodam ac penè desperato gaudio cumulavit: sed cui non parum tamen accessio- nis factum est, simul ac tu nobis memoriam subiisti, cui nunquam mihi minùs id jucundum gratum- que futurum esse cognoveram. Quid vis? monere cœpi hominem, diligenter hortari, instigare, ur- gere

gere vehementius, affiduoque ac quotidiano penè convicio libellos exposcere, cum ut explerem vehementens illud & ardens in primis desiderium meum, quod me hercule augescere in dies mihi magis ac ingravescere videbatur, neque ullo alio quovis modo quam illorum fructu sedari poterat, tum ut tibi quoque manifestum facere, quam & justa & recta causa hominem illum olim mihi laudaveras. Si quidem abs quodam dignè satis laudari potuisset, & ut tu pridem vivo illo solebas, sic & jam quoque, tametsi mortuo, oblectare te posses, & suave tuum istud negotiosum ociolum consolari. Neque

nos sanè terruit , quod te superiori anno levi quadam in nos offensusiuncula commotum esse perspeximus , eamque etiam altiùs infedisse id nos amplum satis & firmum argumentum fecimus , quod tu hic ad tuos scribens nobis ne simul quidem salutem ascripseris : sed tu ut libet , nos quidem tametsi abs te priores injuria lacestiti , tamen in officio permanebimus. Si ea quidem injuria dicenda est pauxillula quædam eaque litteraria ac penè scholastica verborum dissentio : sed quam tu tamen ne solam quidem nobiscum exostulare audeas. Quare si istius aliquid adhuc nubilum fortè superest , peto abs te etiam atque etiam ut illud totum

abs te jam posthac auferas & deponas, contractamque in nos & caperatam frontem paulò magis exporrigas: quod si nostra causa nolis, quod me hercule minimè defuturum confidimus, at hominis saltem & tui olim amantissimi, & tibi quoque charissimi, qui ad te jam redivivus profisciscitur. Neque enim es nescius non interesse paululum, quo quisque supercilio ac vultu, adventantem eumque & lautum & delicatum hospitem excipiat. Tu verò cogita quem uno isto Codro digniorem expectare audeas. Vale. Bononiae *Pridie calendae Apriles.*



AD NOBILEM ET GENEROSUM

*Virum Ferricum Carondeletum ,
Burgundum , juris & eloquentia
candidatum, Joannis Pini Tolosani,
Epiſc. amma.*

Ferrice assiduis dudum exopta-
ta diurnis ,

Nocturnis precibus scripta bea-
ta lege.

Quem totis animis , quem tota
mente solebas

Excupere , & grato velle fove-
re sinu.

En tibi vitales felix prorupit in au-
ras

Codrus Romuleis non minor
autor avis ,

Codrus & Aufoniae non infima
gloria gentis,

Qui Latios Graiis miscuit ore fa-
les,

Quo se Palladiis gratissima felse
Musis

Jaetat, & amisso frangitur orba
duce.

Si veteris sanétique tenes documen-
ta facelli,

Sique palæmonia vis memor ef-
se domus,

Suscipe & antiquum supplex vene-
rare Magistrum

Suscipe tu & facris da pia thura
focis.

Ædiculis quondam vixit conten-
tus in orbe,

Jam sua post mortem gloria
major erit.





PER EUNDEM PINUM,
*Urcæ Codri, Poetæ celeberrimi,
 Epitaphium.*

FElisæis laribus vixi cava tem-
 pora lauro
 Cinctus, & Ausonii gloria pri-
 ma foli.
 Attica Musa mihi fuit & latialis:
 utramque
 Fovimus, & vario novimus ore
 loqui.
 Casta domus fuerat, castique tho-
 rique laresque,
 Castalia & sacrum merferat un-
 da caput.
 Nec dives nec inops, media sed
 forte beatus,
 Sollicitas sprevi mente quietus
 opes.
 Haud famulis gaudens, docili con-
 tentus alumno,

Hic famulus nobis , ille minif-
ter erat.

Pendula læva suos faciles concessit
amictus ,
Noſtraque ſub lacero tegmine
dextra fuit.

Spreta fuit Tyrio , quæ infecta eſt
murice veſtis ,
Spretaque de Libyco gemma
petita ſinu.

Grandia contempſi , varioque ſu-
perba tapete
Atria marmoreis æmula porti-
cibus.

Sat fuit anguſtum caperet quod
membra cubile ,
Quæque daret modicas ſicilis
olla dapes.

Vita brevis longos nobis nec duc-
ta per annos
Compensat modicos religione
dies.

E R R A T A.

- P*age 3 , à la Note Raymond , lisez Alphon-
ce ; ajoutez tome 3 , p. 462 , an. 1248.
- Page 9 , ligne 15 , frère si aimable , lisez frère si
estimable.
- Page 12 , ligne 10 , fournirent , lisez fournis-
sent.
- Page 32 , ou Silvo , lisez Silva. Vigerano , li-
sez Vigevano.
- Page 36 , d'Arragon & de Castille , doivent
être à la marge.
- Page 39 , écrites , lisez écrite.
- Page 41 , dote au fils , li,ez aux fils.
- Même page , ligne 10 , prévenix , lisez prémunir.
- Page 56 , gens , lisez Genes
- Page 47 , ligne 12 , en faite counoitre , sup-
primés en.
- Page 58 , ligne 1 , jugeroit , lisez jugeront.
- Page 56 , découvrit , lisez découvroit.
- Page 64 , Lafaille , ajoutez tome 2.
- Page 95 , Caron , deletum , lisez de suite Ca-
rondeletum.
- Page 97 qui l'éprouva , lisez qu'il éprouva.
- Page 99 , ligne 6 , le mot Traduction devoit
être à la ligne & commencer un article séparé.
- Page 112 , de la Poulle , lisez de la Pouille.
- Page 120 , Duché de Bar , lisez Duc de Bar.
- Page 123 , l'homme Spagnol , lisez Espagnol.

